

CONSEIL DE VILLE

**Séance du 24 mars 2011, à 19.30 h,
salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2^e étage)**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 9 du mercredi 9 mars 2011 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque conseillère et conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Procès-verbal de la séance du 27 janvier 2011.
3. Informations du Conseil municipal.
4. Questions orales.
5. Réponse à la question écrite intitulée "Le Conseil peut-il donner des garanties au personnel ?" (PCSI).
6. Réponse à la question écrite intitulée "Le Conseil municipal prend-il au sérieux les initiatives populaires ?" (PS).
7. Réponse à la question écrite intitulée "Où en est-on dans la réalisation de la motion "Faire du quartier de la Gare le nouveau pôle de développement de Porrentruy ?"" (PS).
8. Réponse à la question écrite intitulée "Quel bilan après les journées "ski et neige" des 18 et 19 décembre 2010 en vieille ville ?" (Passage).
9. Réponse à la question écrite intitulée "Le budget est-il encore nécessaire ?" (PLR).
10. Traitement du postulat intitulé "Règlement concernant les eaux usées" (PDC-JDC).
11. Traitement du postulat intitulé "Simplifications concernant les élections et les votations" (PDC-JDC).
12. Traitement de la motion intitulée "Pour de nouvelles places de stationnement en plein air" (PLR).
13. Traitement de la motion intitulée "Zone industrielle intercommunale entre Porrentruy et Courtedoux" (PDC-JDC).
14. Traitement de la motion intitulée "Pour un rapport sur le TUB" (PDC-JDC).
15. A) Approuver un crédit de CHF 600'000.--, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat des parcelles n^{os} 3307 et 3308 d'une contenance totale de 12'083 m², situées "En Roche de Mars", appartenant à la Société immobilière Valjoie SA.
B) Donner compétence au Conseil municipal pour vendre ces parcelles ou accorder un droit de superficie.
16. Approuver un crédit de CHF 577'000.--, à prélever sur le fonds de réserve du SIS, pour la transformation et l'agrandissement du hangar des sapeurs-pompiers.
17. Divers.

M. Didier Nicoulin, président du Conseil de ville, dirige les débats.
Le procès-verbal est tenu par Mme Sandrine Cramatte, secrétaire suppléante du Conseil de ville.

Est excusé pour le PDC-JDC :

M. Ronald Cramatte - remplacé par Mme Isabelle Froehlich.

Sont excusés pour le PLR :

M. Pierre-Alain Cattin - remplacé par Mme Aline Nicoulin.

M. Fabrice Briot - remplacé par M. Thierry Simon.

M. Frédéric Caillet - pas remplacé.

Sont excusés pour le PS :

M. Jean-Luc Baierlé - pas remplacé.

M. Stéphane Berdat - pas remplacé.

Sont excusés pour le PCSI :

Mme Chantal Braichet - remplacée par Mme Léna Choffat.

M. Jean-Luc Plumey - pas remplacé.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Rosalie Beuret Siess, Francine Chapatte, Danièle Chariatte, Léna Choffat, Elisabeth Crevoisier Cerf, Isabelle Froehlich, Irène Merçay, Aline Nicoulin, Anne Roy, Corinne Zwahlen.

MM. Nicolas Babey, Laurent Barotte, Gérard Brunner, Carlo Caronni, Pierre-Olivier Cattin, Martial Courtet, Hervé Eggenschwiller, Victor Egger, Philippe Eggertswyler, Xavier Frainier, Charles Freléchoux, Victor Giordano, Manuel Godinat, Marcel Godinat, Michel Hauser, Hugues Leuenberger, Marcel Meyer, Didier Nicoulin, Patrick Raval, Patrick Riat, Michel Saner, Vincent Siegenthaler, Thierry Simon, Frédéric Sollberger, Nicolas Theurillat, Joseph Thierrin, Yves Voisard.

Sont excusés pour le Conseil municipal :

M. Claude Rebetez, M. André Kubler, secrétaire municipal.

Sont présents pour le Conseil municipal :

M. le Maire Gérard Guenat, MM. Marcel Bailly, François Laville, Julien Loichat, Eric Pineau, Thomas Schaffter, François Valley, Gabriel Voirol, Denis Sautebin, secrétaire municipal adjoint.

M. le Président : J'ai le plaisir d'ouvrir la deuxième séance de l'année 2011. Je vous salue toutes et tous très cordialement. Mes salutations vont également à Monsieur le Maire, à Messieurs les Conseillers municipaux, à M. Denis Sautebin, secrétaire municipal adjoint, à Mme Sandrine Cramatte, secrétaire suppléante du Conseil de ville, à la presse et au public.

L'ordre du jour du Conseil de ville ayant été publié dans le Journal officiel dans les délais, le Conseil de ville peut délibérer valablement.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.
Sont désignés : Mme Danielle Chariatte et M. Philippe Eggertswyler.

Ordre du jour

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

1. Communications

M. le Président : Personnellement, et tout comme vous, j'ai été choqué et attristé par les images de la catastrophe qui touche le peuple nippon. Les morts et les disparus du tsunami se comptent par milliers et, comme si ce malheur ne suffisait pas, les Japonais doivent encore faire face à une des pires catastrophes

nucléaires de notre époque. En mémoire des disparus et en solidarité avec le peuple japonais, je vous invite à observer une minute de silence.

Une minute de silence est observée.

Je vous proposerais, si vous êtes d'accord, et comme nous l'avons fait déjà pour les victimes d'Haïti, que notre assemblée offre les jetons de présence de cette séance. Je suggèrerais que cet argent soit versé à la Chaîne du Bonheur qui a ouvert un compte spécial "Japon". Est-ce que quelqu'un verrait un inconvénient à verser nos jetons de présence à la Chaîne du Bonheur ? Si ce n'est pas le cas, j'inviterais le secrétaire à verser cet argent le plus vite possible sur ce compte.

Suite à la nomination de M. Patrick Riat au Conseil municipal, je vous informe que dès le 1^{er} avril, Mme Aline Nicoulin, du groupe PLR, devient titulaire et que M. Gérard Reusser devient suppléant. Je profite de l'occasion pour remercier très vivement M. François Valley et lui souhaiter mes vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions.

2. Procès verbal de la séance du 27 janvier 2011

Mme Anne Roy : A la page 5, au point 5, il y a une erreur de date, il est noté "Cette question a été déposée à la séance du 25 novembre 2011". Il s'agit du 25 novembre 2010. A la page 11, dans les paroles de M. Eric Pineau, il est noté "et fait la proposition de la motion en postulat", ce n'est pas ça qu'il faut entendre mais "la proposition de la transformation en postulat".

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent ce procès-verbal à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

3. Informations du Conseil municipal

M. le Président : Pour ce point, je cède la parole aux représentants du Conseil municipal pour nous donner quelques informations sur les dossiers importants de la commune. Je vous rappelle que la durée des interventions ne devra pas excéder 10 minutes et qu'il n'y aura pas de débat sur les différents objets abordés.

M. François Valley : J'aimerais vous demander en sortant ce soir de bien vouloir regarder la façade de l'Hôtel de ville. Elle est magnifique, elle est bien restaurée. Il y a un éclairage moderne qui met en valeur notre Hôtel de ville. Le balcon et la méridienne ont été refaits dans les règles de l'art. On a remis en marche les cloches du XV^e et du XVII^e siècles ainsi que l'horloge. Tout ceci a été fait dans le budget qu'on nous avait imparti; le Conseil municipal a décidé, vu qu'il y avait les échafaudages, de rénover la méridienne, le balcon et les cloches. Le coût total de la rénovation est de CHF 477'293.- et on a un bonus de CHF 36'000.- par rapport à ce qui avait été adjugé. Le coût total, en déduisant les subventions et les dons, à charge de la Municipalité, est de CHF 313'543.-. Avec ce prix-là, on a tout fait pour rendre la façade de l'Hôtel de ville magnifique.

M. Thomas Schaffter : Au risque de vous décevoir, je ne vais pas parler de l'Inter ce soir, quand bien même les feux sont bien au vert - je tiens à le confirmer ici devant vous avec la bonne décision judiciaire qui vient de tomber -. Mon propos est plutôt un écho au postulat déposé en 2006 déjà par le groupe PCSI "Surfer sur internet" puisque j'ai le plaisir de vous confirmer que le Conseil municipal a décidé, et cela s'est concrétisé depuis quelques jours, l'installation d'une borne WIFI sur le bâtiment de la Beuchire, qui est donc diffusée sur l'ensemble du Pré de l'Etang, borne WIFI qui permet à tout un chacun d'accéder à internet à partir du parc du Pré de l'Etang et en ces magnifiques journées ensoleillées, je crois que c'est une bonne chose à la fois pour l'image de la ville mais également pour tous nos concitoyens et étudiants qui traversent notre ville. Je tiens d'ores et déjà à vous rassurer, ces accès sont limités, les sites sensibles sont bloqués, il s'agit de procédures usuelles dans le cadre de ces installations, il n'y a pas de risque pour la Municipalité et l'investissement de cette borne WIFI, qui est de l'ordre de CHF 5'000.-, a pu être absorbé dans le cadre du budget tel qu'il vous a été présenté. On peut considérer en l'état que le postulat de 2006, qui date en effet - je tiens à m'en excuser -, est réalisé.

M. Marcel Bailly : Je vais vous donner quelques informations sur la Schubertiade. Comme vous le savez vraisemblablement, il s'agira des 3 et 4 septembre 2011, ça sera la 17^e édition de la Schubertiade, une

manifestation de musique classique la plus populaire en Suisse romande. Il y aura à Porrentruy 19 lieux de concerts, 180 concerts sur deux jours avec environ 1'700 musiciens et choristes. C'est une manifestation qui a été créée en 1978 par André Charlet pour un peu décloisonner la musique classique, la rendre un peu plus populaire et accessible à monsieur tout le monde. La journée vous coûtera CHF 30.- et les deux jours CHF 50.-. Il y a deux comités, un comité local et un comité Radio Télévision Suisse qui collaborent et sont actuellement au travail. Cette année, la Schubertiade aura un rayonnement plus particulier au niveau international. Tout d'abord, il y a le concert de gala de l'OCL, qui sera donné le samedi soir, le 3 septembre, le lendemain, la messe allemande de Schubert, le 4 septembre, au bas de la rue Pierre-Péquignat (un grand podium sera installé à hauteur de la boulangerie Maurer) et on aura, pour la première fois, la participation des radios francophones publiques. Espace2, France Musique, Radio Canada, RTBF vont diffuser en direct des concerts de Porrentruy et plus particulièrement le concert des jeunes solistes; il y aura effectivement un prix "Jeunes solistes" qui sera attribué lors de la Schubertiade. Participation également de Rete2 et de DRS2, les chaînes culturelles tessinoise et suisse alémanique, qui viendront à la Schubertiade de Porrentruy et cela pour la première fois dans le cadre de la Schubertiade avec une des meilleures formations musicales de leur région. Ces deux chaînes relayeront aussi sur les ondes plusieurs moments phares de la Schubertiade. M. Jean-Claude Adatte est passé dans les différents groupes, on est à la recherche de bénévoles, il nous en faut entre 180 et 200, je crois qu'on en a 100 pour le moment. Vous pouvez vous annoncer au bâtiment de la Beuchire, à la commune, ou vous adresser directement à M. Jean-Claude Adatte si vous êtes partants. Je vous le recommande, ça sera une belle expérience. Quelques mots sur le plan de communication : un pré programme va être tout prochainement distribué en 200'000 exemplaires, il sera entre autres distribué dans certains festivals d'été, comme par exemple Avanches Opéra, Verbier Festival et des annonces seront faites dans les différentes chaînes de radio et de télévision (Espace2 : 180 spots, La Première : 120, Option Musique : 90). Des partenariats sont entrain de se nouer avec RFJ, RTL et RJV et il y aura de nombreux spots sur la télévision, TSR1, TSR2, surtout durant les semaines 34 et 35 qui sont les deux semaines avant la manifestation. Tous les concerts se passeront à l'intérieur de la vieille ville sauf deux salles, qui sont la halle et l'aula de Stockmar. C'est assez rare; les distances d'un lieu de concert à l'autre seront relativement courtes donc les gens pourront peut-être profiter d'avantage de concerts que ça n'a été le cas à Payerne, Fribourg et autres.

M. Gabriel Voirol : Le Conseil municipal a décidé d'adopter la "Développement durable attitude", autrement dit essayer d'avoir un réflexe développement durable, qui se traduit par plusieurs actions qui viendront compléter les réflexions du groupe de travail qui va être mis en place. Concrètement, le Conseil municipal a déjà pris deux options : dans le cadre de ses dossiers qu'il traite au Conseil municipal, il y a une feuille de route où ont été ajoutés les trois piliers du développement durable, afin que chaque projet que nous examinons soit aussi analysé du point de vue de ces trois piliers; dans la foulée, on s'est dit que c'était bien de mettre dans les rapports qu'on soumet au Conseil de ville un petit texte sur le développement durable, comme dans les deux documents que vous avez à traiter en fin de séance; certes, ce n'est pas l'idéal puisqu'on a fait cette réflexion en bout de chaîne, on va bien évidemment progresser pour faire cette réflexion de développement durable au début des procédures.

M. François Laville : Je vais vous donner une information au sujet de l'école enfantine et de l'école primaire. Une nouvelle fois, le département de la formation, de la culture et des sports nous avait demandé d'envisager la fermeture d'une classe pour la rentrée scolaire d'août 2011. Nous avons plaidé, au niveau de la commission d'école et du Conseil municipal, pour le maintien de ces 27 classes dont nous disposons actuellement : 5 classes d'école enfantine, 18 classes d'école primaire et des classes de soutien et de transition. J'ai le plaisir de vous dire que le département a accepté de maintenir notamment ces 18 classes primaires, car c'était au niveau de l'école primaire que la menace pesait, mais je crains bien que ce soit la toute dernière fois que ce genre de négociation ait lieu car les indicateurs actuellement en ce qui concerne la démographie scolaire ne sont pas bons, nous avons réussi cette opération de maintien des 18 classes en plaidant l'ouverture d'une quatrième classe en sixième année parce que là nous avons pour la dernière fois un effectif relativement important qui nous paraissait utile pour des élèves qui se préparent aux épreuves communes et au passage au niveau de l'école secondaire d'avoir les meilleures conditions d'enseignement possibles. L'organisation de l'école primaire à partir de l'année scolaire prochaine est la suivante : 5 classes au premier cycle, six classes au deuxième cycle et 7 classes (3 en 5^e et 4 en 6^e) au troisième cycle; mais encore une fois, je pense qu'il faut désormais s'attendre à ce que le nombre de classes d'école primaire aille plutôt en diminuant et que progressivement, on passe de 18 à 15 classes, à moins que cette ville, comme chacun le souhaite, n'ait un sursaut démographique important.

M. le Maire : Il me reste trente secondes pour évoquer une longue carrière et comme le président vous l'a dit tout à l'heure, notre collègue, François Valley, a décidé de quitter le Conseil municipal, ce soir c'est sa dernière séance au Conseil de ville, il a pris une orientation professionnelle qui l'empêche, quelque part, de

continuer sa brillante carrière politique. J'aimerais ce soir, au nom de mes collègues du Conseil municipal, au nom de vous-mêmes, conseillères et conseillers de ville, le remercier sincèrement pour ces longues années, cela fait dix ans qu'il est en politique, à des niveaux de responsabilité élevée, cela fait dix ans qu'il travaille pour le bien de son parti mais aussi de la population et surtout de la population de Porrentruy et pour toutes ces raisons, encore une fois, en votre nom, je le remercie de son engagement, de sa disponibilité, mais aussi de son grand cœur et de tous ces moments intenses vécus lors de nos séances du Conseil municipal. François a régné sur deux départements. En arrivant comme jeune conseiller municipal, il a récolté ce que j'appelle le dernier département à l'époque, les écoles, mais avec la grande responsabilité et le grand honneur pour lui d'avoir été le bâtisseur de notre nouvelle école primaire; je pense que dans ce domaine-là, il a vraiment démontré toute sa capacité. Ensuite, il a repris tout naturellement les travaux publics et je pense que là aussi, il a apporté son savoir et sa capacité de diriger le plus grand département de notre administration. Alors, en votre nom et en mon nom personnel, merci François, bonne suite dans ta carrière professionnelle et nous t'invitons, si le cœur t'en dit, à venir dans le public lors des prochaines séances du Conseil de ville.

4. Questions orales

4 questions orales ont été déposées ce soir.

1/ Question de M. Gérard Brunner

Ma question orale traite du devenir du bâtiment du Centre portugais. Le bâtiment administratif n° 6 dit de la "Petite vitesse", à la gare, est un témoin de l'architecture industrielle de la seconde moitié du XIX^e siècle qui mérite protection. Le bail du principal locataire ayant été résilié voici quelques mois, on peut s'inquiéter du devenir de cet édifice. Le Conseil municipal a-t-il pris contact avec la Régie fédérale afin que ce témoin architectural de notre cité ne tombe sous la pelle des démolisseurs et des managers CFF ?

Réponse de M. François Valley : Je n'ai aucune idée par rapport à ce dossier. Au niveau des travaux publics, on n'a rien entrepris dans ce sens-là. Au niveau de l'urbanisme, il y a plusieurs axes d'étude concernant le quartier de la gare. Cependant, je prends note et je vais traiter ce dossier dans les quelques jours qui me restent.

M. Gérard Brunner se déclare satisfait si elle est traitée.

2/ Question de M. Joseph Thierrin

Qu'en est-il des efforts de la Municipalité pour équiper le bâtiment de la Beuchire, entre autres, pour un accès aux personnes à mobilité réduite et, plus largement, la Municipalité a-t-elle fait un inventaire des accès difficiles aux bâtiments et installations publics aux personnes à mobilité réduite ?

Réponse de M. François Valley : Vous avez décidé de me faire travailler jusqu'au bout... Au niveau de la Beuchire, c'est un dossier qui m'a occupé assez longtemps, on a vraiment étudié toutes les possibilités, on avait mandaté un spécialiste en la matière, soit le bureau d'architecture Schlumpf, qui nous a proposé deux variantes, une de CHF 60'000.- et une de CHF 71'000.-, pour passer par l'arrière du bâtiment. On a présenté ces deux variantes aux commissions des travaux publics et de l'urbanisme. Cependant, ces deux variantes ne donnaient pas satisfaction car on avait l'impression de faire entrer les handicapés par la cave. On les faisait entrer, la personne de l'administration communale devait descendre avec les documents, ce n'était pas l'idéal. On avait décidé de faire une troisième variante, soit de percer une entrée à gauche des escaliers actuels de l'entrée, qui se montait à CHF 111'000.-. Je l'avais présenté à la commission d'urbanisme au mois d'octobre. Réflexion faite, c'était dépenser beaucoup d'argent pour faire entrer les handicapés au rez-de-chaussée et finalement être stoppés là car on a constaté que l'ascenseur ne se prêtait pas aux chaises roulantes. La commission de l'urbanisme a trouvé que c'était un investissement trop lourd et qu'il faudrait voir pour refaire la cage d'ascenseur, ce qui nous amène à des montants encore plus astronomiques. A l'époque, dans le budget, ça n'a pas été pris mais ces montants figurent bien dans la planification financière. On voit la difficulté d'équiper un bâtiment ancien; pour l'Hôtel de ville, par exemple, les montants seraient astronomiques. Pour la nouvelle école, tout a été construit dans les normes et il n'y a pas de problème par rapport à des jeunes handicapés. Le souci, on l'a, mais c'est un problème de finances. Vous avez des instruments politiques, motions, postulats qui permettent d'aller embêter le financier et de monter un dossier pour aller jusqu'au bout.

M. Joseph Thierrin se déclare satisfait.

3/ Question de Mme Francine Chapatte

Jamais deux sans trois... encore une question pour notre ami François. Ma question concerne l'accès au bâtiment du Séminaire par le nord, c'est-à-dire côté salle de gymnastique du Séminaire. Le dimanche 9 mars, les Jeunesses musicales d'Ajoie organisaient, pour la première fois, un concert dans la salle récemment rénovée, dite de la Tour du Séminaire. Hélas, l'on vit arriver peu avant le concert une auditrice déconfite et endolorie : elle venait de se prendre les pieds dans le tapis... de béton, alias dans les chicanes de modération du trafic... piétonnier, bref dans les mini marches qui ont été aménagées du côté nord du bâtiment, c'est-à-dire devant l'entrée de la salle de gymnastique du Séminaire, côté préau de l'ancienne école primaire. Notre auditrice, arrivée à pied, est repartie en voiture, à l'entracte déjà, avec une de ses amies compatissante, direction les urgences. Là, il s'est avéré que son poignet était tout simplement cassé. A plus de 80 ans, c'est certainement le genre de mésaventure dont on se passe ! Etant donné les multiples cas d'accidents qui sont parvenus à mes oreilles, dont certains auraient pu très mal finir, la commune de Porrentruy pourrait-elle demander au BPA d'effectuer rapidement une expertise des lieux ? Le groupe Passage pense en effet qu'il est indispensable de sécuriser cet endroit au plus vite, voire même, si l'expertise le demandait, de faire disparaître cet encombrant gymkhana (avec facture envoyée à l'architecte !).

Réponse de M. François Valley : Je viens de lire à mes collègues un bel article sur la rénovation du Séminaire qui a paru dans le "Bâtir". C'est le service des constructions et des domaines qui a mené le dossier, avec l'architecte Salvi. Même si la place est publique, on a été un petit peu associé, on a pu donner notre avis pour améliorer les choses mais il n'y a pas seulement ce problème-là. Ce qui pose le plus de problèmes, c'est la chicane en béton noir. Je peux mandater le service des travaux publics pour demander au BPA une expertise mais on va déjà essayer de corriger le plus possible de choses sur cette place. Je me souviens que le béton utilisé pour cette place n'était pas adéquat parce qu'il n'était pas prévu pour une place gélive, ils ont dû ajouter un enduit pour qu'il résiste au gel.

Mme Francine Chapatte se déclare très satisfaite.

4/ Question de M. Nicolas Theurillat

Il arrive parfois de devoir aller aux guichets de la Municipalité, plus précisément ceux de la police se trouvant au bâtiment de la Beuchire, pour y chercher des papiers, permis ou actes divers. Souvent, les activités des employés communaux sont soumises à émolument ou à taxe dont il faut s'acquitter sur le champ. De plus en plus de personnes paient au moyen de cartes de crédit, mais la Municipalité n'est pas en mesure d'offrir ce mode de paiement aux citoyens. Ma question est la suivante : la Municipalité a-t-elle déjà envisagé ou étudié l'installation d'un système de paiement par carte aux guichets municipaux, plus précisément pour celui sis dans le bâtiment de la Beuchire ?

Réponse de M. le Maire : Effectivement, la commune a étudié, il y a un certain nombre de mois, cette possibilité, se rendant compte que, comme vous le prétendez, les gens n'ont pas toujours les CHF 20.-, CHF 30.- ou CHF 50.- dans le porte-monnaie pour s'acquitter d'un émolument à payer directement, essentiellement à la Beuchire, auprès du service de police pour les amendes d'ordre. Cette étude a été faite et menée avec le service financier qui, renseignements pris, s'est quand même rendu compte que ce petit gadget du 21^e siècle, autant dans son acquisition que dans sa fonctionnalité, a un certain prix, même un prix certain, même très élevé. On s'est posé la question de savoir si cela valait la peine d'investir CHF 1'000.- / CHF 1'500.-, payer une ligne spéciale, un abonnement annuel, tout ça pour environ une cinquantaine de demandes par année. Et en plus, on va nous soustraire CHF 2.- de CHF 30.- une fois que la carte de crédit aura été enregistrée auprès du service en question. Si vous insistez, on le mettra au budget l'année prochaine et on fera l'acquisition d'un tel système tout en sachant que de toute manière, une fois encore, le service public va coûter plus que ce qu'il peut rapporter. Surtout en ce qui concerne les émoluments, il faut faire une pesée des intérêts et savoir si c'est vraiment un service indispensable ou si c'est pour satisfaire quelques concitoyens par année qui viennent et prétendent ne pas avoir les CHF 20.-, CHF 30.- ou CHF 40.- à payer alors que, en définitive, les banques sont à proximité pour retirer de l'argent.

M. Nicolas Theurillat se déclare partiellement satisfait, le montant ne se limite pas forcément à CHF 50.- mais peut dépasser des centaines de francs quand on prend, par exemple, un permis pour une manifestation.

5. Réponse à la question écrite intitulée "Le Conseil peut-il donner des garanties au personnel ?" (PCSI)

M. le Président : Cette question a été déposée à la séance du 9 décembre 2010 par le groupe PCSI. Le Conseil municipal ayant donné sa réponse par écrit, je demande à un des membres du groupe PCSI s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

M. Pierre-Olivier Cattin : Je suis satisfait.

6. Réponse à la question écrite intitulée "Le Conseil municipal prend-il au sérieux les initiatives populaires ?" (PS)

M. le Président : Cette question a été déposée à la séance du 9 décembre 2010 par le groupe PS. Le Conseil municipal ayant donné sa réponse par écrit, je demande à un des membres du groupe PS s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

M. Yves Voisard : Nous sommes non satisfaits. A l'évidence, le Conseil municipal ne prend pas au sérieux les initiatives populaires.

7. Réponse à la question écrite intitulée "Où en est-on dans la réalisation de la motion "Faire du quartier de la Gare le nouveau pôle de développement de Porrentruy ?" (PS)

M. le Président : Cette question a été déposée à la séance du 9 décembre 2010 par le groupe PS. Le Conseil municipal ayant donné sa réponse par écrit, je demande à un des membres du groupe PS s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

M. Patrick Raval : Très partiellement satisfait.

8. Réponse à la question écrite intitulée "Quel bilan après les journées "ski et neige" des 18 et 19 décembre 2010 en vieille ville ?" (Passage)

M. le Président : Cette question a été déposée à la séance du 27 janvier 2011 par le groupe Passage. Le Conseil municipal ayant donné sa réponse par écrit, je demande à un des membres du groupe Passage s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

M. Michel Hauser : Je suis satisfait de la réponse.

9. Réponse à la question écrite intitulée "Le budget est-il encore nécessaire ?" (PLR)

M. le Président : Cette question a été déposée à la séance du 27 janvier 2011 par le groupe PLR. Le Conseil municipal ayant donné sa réponse par écrit, je demande à un des membres du groupe PLR s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

M. Thierry Simon : Je suis non satisfait. Le Conseil municipal ne répond pas entièrement à la question.

10. Traitement du postulat intitulé "Règlement concernant les eaux usées" (PDC-JDC)

M. le Président : Ce postulat a été déposé à la séance du 9 décembre 2010 par le groupe PDC-JDC. Le Conseil municipal ayant donné sa position par écrit, je cède la parole à un des représentants du groupe PDC-JDC pour le développement du postulat.

M. Frédéric Sollberger : Comme vous le savez tous, le règlement concernant les eaux usées de notre belle cité a été adopté en décembre 2000. Il régit la manière dont les eaux usées sont gérées à Porrentruy. Mais comme je l'ai mentionné dans le postulat, force est de constater que ce règlement ne correspond plus tout à fait à la réalité. J'aimerais reprendre ici certains aspects énoncés et insister sur les deux points qui me paraissent importants :

- L'article 13 du règlement précise que, je cite "Toutes les eaux usées du périmètre du réseau d'égouts publics doivent être déversées dans les canalisations d'égouts". Cette solution du "tout à l'égout" n'est plus admissible ! Il est, à mon sens, important de pouvoir différencier le traitement des eaux dites

"polluées" de celui des eaux dites "claires" comme par exemple les eaux de pluie, les eaux de toits et les eaux de fond. Nous devrions envisager, et le nouveau plan général d'évacuation des eaux serait un excellent outil pour cela, d'autres solutions d'évacuation des eaux claires. Dans certaines zones, on pourrait ainsi le faire par infiltration ou par rejet dans un cours d'eau proche (avec toutes les précautions adéquates nécessaires). La notion même de ces deux différents types d'eau devrait figurer dans le nouveau règlement, de même que toutes les solutions permettant une réduction des eaux usées.

- Le deuxième point qui me paraît important concerne le mode de financement du réseau d'eaux usées (STEP, collecteur et réseau communal). Porrentruy prélève des émoluments uniques de raccordement et des émoluments annuels d'utilisation auprès des usagers (art. 28 à 34). Si l'émolument annuel d'utilisation de la STEP ne pose pas de problème en soi (puisque'il est calculé sur la base de la consommation réelle d'eau potable et donc de son évacuation), les autres taxes uniques de raccordements se basent sur la valeur officielle des bien-fonds et des bâtiments et non sur la production réelle des eaux usées. L'article 32 précise également qu'une taxe de raccordement unique à la STEP est due pour toute nouvelle construction (ce qui est normal) ou pour tout agrandissement ou transformation de bâtiment d'une plus-value de CHF 30'000.- de sa valeur officielle et ceci sans qu'il y ait une quelconque aggravation de la production des eaux usées et ça ce n'est pas normal ! La notion même "d'aggravation" de production des eaux usées n'est mentionnée nulle part alors qu'elle devrait être une des bases dans la détermination des émoluments ! A contrario, les notions "d'amélioration et de diminution" de production des eaux usées devraient permettre des réductions de taxes aux assujettis qui entreprennent, à leurs frais, des travaux pouvant réduire ces eaux usées. Cela est possible et se pratique déjà dans d'autres communes.

Afin d'illustrer mes propos, j'aimerais vous faire part d'une expérience personnelle. En 2005, j'ai isolé une partie de mon bâtiment. En 2008, j'ai construit un couvert à voiture. Lorsque s'est posée la question de l'évacuation des eaux de pluie de mon couvert, j'ai opté pour un rejet dans l'Allaine qui coule juste à côté de ma maison. J'en ai profité pour raccorder toutes les eaux de toits de mon habitation. J'ai consenti à un investissement financier important pour passer d'un système unitaire à un système séparatif complet. Et quelle ne fut pas ma surprise lorsque j'ai reçu une facture de plus de CHF 500.- pour le raccordement à la STEP en vertu de l'article 32 et compte tenu d'une plus-value de CHF 53'000.- sur ma valeur officielle. Quand bien même je n'augmentais pas mes eaux usées et au contraire améliorais une situation existante ! J'ai bien sûr fait opposition mais malheureusement sans succès. En fin de compte, j'ai dû me résoudre à payer cette taxe.

C'est pour éviter ce genre de problèmes et surtout pour donner un élan un peu plus durable et écologique à notre règlement communal que le groupe PDC-JDC soutiendra ce postulat. Je remercie déjà le Conseil municipal de l'avoir accepté et espère pouvoir compter sur votre soutien à tous.

M. Gabriel Voirol : En effet, le Conseil municipal souscrit pleinement aux préoccupations de M. Sollberger. Le règlement des eaux usées de Porrentruy, même s'il date de 2000, comporte pas mal de lacunes, détectées depuis la réalisation des PGEE. C'est sans surprise que nous soutenons ce postulat déposé. Il faut savoir que nous avons inscrit la révision de ce règlement dans notre programme de législature 2009-2012 et que nous avons aussi anticipé quelque peu la démarche en transférant la compétence de la modification de ce règlement du Corps électoral au Conseil de ville, acceptée tout récemment par le Corps électoral, afin de pouvoir traiter ici de problèmes concrets de détails techniques, qui sont assez complexes, et on va s'y attaquer. Simplement, on a un petit problème, et en ça je salue les auteurs d'avoir choisi la notion du postulat qui nous permet de faire l'étude et non pas la voie de la motion qui est plus contraignante car on est tributaire d'une situation un peu particulière avec ces PGEE, car depuis la connaissance des résultats des PGEE, il y a la volonté de réfléchir sur une éventuelle reprise des canalisations à l'échelon régional, que ce soit par le SIDP ou par un autre syndicat ou une autre instance. Ce groupe de travail est déjà en activité, il a déjà donné quelques éléments de réflexion aux différentes communes d'Ajoie et dans les conditions de base figure précisément la réalisation d'un règlement type communal qui soit adapté aux défis qui se présentent actuellement en toute connaissance de cause des PGEE. Nous avons privilégié cette voie de la réflexion avec ce groupe mais il est évident que si les démarches entreprises par ce groupe ne devaient pas aboutir, nous les reprendrions immédiatement pour les améliorer et vous donner pleinement satisfaction.

Mme Léna Choffat : Le groupe PCSI a étudié attentivement le postulat demandant une refonte du règlement gérant le financement des eaux usées. En certaines circonstances, la perception d'émoluments en faveur de l'épuration des eaux ne semble, en effet, pas justifiée et va visiblement à l'opposé du bon

sens. Les efforts consentis pour des améliorations en faveur du développement durable et de l'écologie doivent être encouragés et non pénalisés d'une taxe. Le principe du pollueur payeur n'est pas respecté. En conséquence, le groupe PCSI est favorable à une révision du règlement des eaux usées et soutiendra à l'unanimité le postulat déposé par le groupe PDC.

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent, à la majorité évidente, le postulat intitulé "Règlement concernant les eaux usées". Il n'y a pas d'avis contraire.

11. Traitement du postulat intitulé "Simplifications concernant les élections et les votations" (PDC-JDC)

M. le Président : Ce postulat a été déposé à la séance du 9 décembre 2010 par le groupe PDC-JDC. Le Conseil municipal ayant donné sa position par écrit, je cède la parole à un des représentants du groupe PDC-JDC pour le développement du postulat.

M. Joseph Thierrin : Par le postulat déposé le 9 décembre 2010, nous demandons d'étudier des solutions pour diminuer les heures d'ouverture des bureaux de vote et mettre à disposition de la population uniquement pour les votes anticipés une boîte aux lettres sécurisée et accessible 24 heures sur 24 dans le meilleur des cas. On savait tous que c'était bien possible de déposer l'enveloppe dans la boîte aux lettres du bâtiment de l'Hôtel de ville ou au bâtiment de la Beuchire, au contrôle des habitants, mais quelle n'était pas ma surprise en allant poster mon enveloppe de vote à fin janvier pour la votation du 13 février de voir que la boîte aux lettres de la Beuchire était bien indiquée par des indications claires et nettes : "boîte aux lettres pour le vote anticipé". Voyant ceci, j'ai pu constater que le point 2 était acquis et le fonctionnaire du contrôle des habitants m'a confirmé que cette boîte aux lettres était effectivement ouverte depuis quelques années quand bien même j'ai eu constaté qu'elle était verrouillée quelque fois. Jusqu'à la votation du 13 février, cette boîte aux lettres de la Beuchire est restée anonyme, comme une simple fente dans le mur du bâtiment de la police municipale. Ce point est donc acquis et j'espère que le Conseil municipal, soucieux de voir les électeurs voter en grand nombre, ne manquera pas de continuer à faire de la publicité pour cette boîte aux lettres. Concernant la première motivation de ce postulat, à savoir étudier des solutions pour diminuer les heures d'ouverture des bureaux de vote, je me fais le porte-parole des nombreux citoyens désignés périodiquement comme scrutateurs volontaires, qui se demandent souvent ce qu'ils sont venus faire au bureau de vote, surtout le vendredi soir où souvent à peine 70 personnes, voire 40, viennent voter durant les deux heures d'ouverture du bureau. Depuis plus de dix ans, nous pouvons voter par correspondance, à notre guise, durant les trois semaines qui précèdent le scrutin ou apporter notre enveloppe de vote à deux endroits de l'administration communale et maintenant, de manière claire, 24 heures sur 24 dans la boîte aux lettres du bâtiment de la Beuchire. Environ la moitié des citoyens utilisent cette facilité. Cela veut dire que la moitié moins de citoyens se déplacent au bureau de vote par rapport à la situation qui prévalait avant l'officialisation du vote par correspondance. Il serait dès lors justifié de diminuer le nombre d'heures d'ouverture des bureaux de vote, par exemple en supprimant simplement l'ouverture des bureaux le vendredi soir ou bien alors en trouvant une autre solution pour, par exemple, fusionner, ouvrir un bureau à un seul endroit durant un des deux soirs, le vendredi et le samedi, ou trouver toute autre sorte d'organisation qui permette de diminuer, en fait, ce temps de présence des citoyens, du policier municipal, etc. Je propose donc de maintenir ce postulat et de demander au Conseil municipal d'étudier une solution qui permette de simplifier cette situation.

M. le Maire : Au risque de vous décevoir, M. Thierrin, vous connaissez déjà la réponse du Conseil municipal puisqu'elle est écrite à l'ordre du jour : nous refusons ce postulat. Je m'exprime : un postulat a déjà été déposé ici concernant l'ouverture des bureaux de vote en 2006. A l'époque, le Conseil municipal n'a pas donné suite à cette demande et a décidé le statu quo. Le Conseil de ville en a été informé lors de sa séance du 6 décembre 2007. En référence aux nouvelles dispositions en la matière, le Gouvernement jurassien a adopté les modifications de l'ordonnance d'exécution de la loi sur les droits politiques qui sont entrées en vigueur le 1^{er} février 2011. Dans les principaux changements qui sont intervenus et qui sont en relation directe avec votre postulat, mentionnons que le vote préalable et le vote à domicile sont supprimés. En ce qui concerne le vote par correspondance, aucune modification n'est intervenue, les électrices et électeurs peuvent continuer de voter avant l'ouverture du bureau électoral en envoyant leur enveloppe de vote par la poste ou la déposer dans la boîte aux lettres sécurisée de la Beuchire ou directement au guichet de l'administration, à la Beuchire.

Le Conseil municipal est conscient que la fréquentation des bureaux de vote, principalement le vendredi

soir, est faible mais équilibrée sur les deux sites du collège Stockmar et du Séminaire. Toutefois, le Conseil municipal préconise encore une fois le statu quo afin d'offrir à tous les électrices et électeurs les possibilités les plus larges en termes d'ouverture des bureaux de vote sur son territoire. Restreindre ces heures d'ouverture lui apparaît en termes d'économies minime et sans conséquences majeures sur le budget municipal, donc non souhaitable. Par ailleurs, une telle mesure contredirait les efforts qui sont menés par les autorités pour accroître le taux de participation aux élections et votations. Ne décourageons pas les citoyennes et citoyens.

Pour ce qui est de la seconde question du postulat, je surfe dessus parce que vous avez admis que c'était déjà réalisé, effectivement, depuis bien longtemps, la boîte aux lettres de la Beuchire est sécurisée et améliorée puisque, comme vous l'avez dit, de grandes indications ont été apposées pour attirer l'attention des électrices et électeurs que cette boîte doit être utilisée pour le matériel de vote, puisqu'elle est sécurisée, elle est relevée tous les jours, y compris le samedi et le dimanche par la police municipale. En revanche, et c'est une nouvelle donne, la boîte aux lettres de l'Hôtel de ville, lors de votations ou d'élections, sera neutralisée, donc barrée, pour éviter ce qui a pu peut-être apparaître comme un bourrage de matériel et la possibilité de retirer certaines fois des enveloppes. Voilà la dernière mesure qui a été prise directement par l'administration puisqu'on s'est rendu compte qu'il y avait possibilité de tricherie.

Au vu des éléments qui précèdent, le Conseil municipal refuse le postulat.

M. Philippe Eggertswyler : Notre culture démocratique amène tous les citoyens à posséder des droits égaux mais ils ont en contrepartie des devoirs à remplir. Il ne peut y avoir de démocratie dans un pays sans qu'un certain nombre de valeurs soient partagées par la majorité de sa population. Dans notre cité, les bureaux de vote sont installés dans différents endroits de la ville, ce qui permet à chaque citoyen de faire son devoir civique. Ce devoir civique, même si voter n'est pas une obligation, est une chance donnée à chaque citoyen d'exprimer librement son opinion. Le déplacement aux urnes favorise le lien entre les gens de la communauté, ils aiment parler, discuter, se rencontrer pour marquer leur attachement au sujet du jour. C'est un point de rencontre qui a son sens dans l'esprit des citoyens. Au-delà de l'aspect social et du devoir civique, c'est aussi à la sortie des bureaux de vote que peuvent être réalisés les sondages en vue de faire des estimations de résultats. Pour ces motifs, le groupe PCSI refusera le postulat qui nous est présenté ce soir.

Mme Irène Merçay : Le groupe Passage, de manière générale, considère que toute économie est bonne à faire. Cependant, quand il en va de la démocratie et de la pratique des droits des citoyens, le groupe Passage estime qu'il s'agit d'être extrêmement prudent et plutôt incitatif que restrictif. Le postulat qui est proposé ici parle d'une simplification concernant les votations et élections. On peut douter qu'il s'agisse d'une simplification et craindre qu'il s'agisse plutôt d'une restriction. Diminuer les heures d'ouverture des bureaux de vote ne serait en tout cas pas un bon signal. Si on vise la réalisation d'économies lors des scrutins populaires, il y a sans doute d'autres mesures à envisager d'abord, comme la réduction du nombre de personnes mobilisées pour la surveillance et l'accomplissement des opérations de vote. Il est en effet frappant de constater lors de certains votes que cinq ou six personnes sont assises derrière les urnes, plus ou moins désœuvrées, à attendre l'arrivée des votants et en somme l'heure du dépouillement des résultats. Le groupe Passage, pour faire bref, refuse le postulat. Sa position rejoint ainsi celle de l'exécutif dont on déplorera une fois encore qu'il ne fournisse pas d'explication d'une motivation au sujet de sa prise de position mais il y a désormais une motion interne interpartis déposée à ce propos.

Mme Aline Nicoulin : Restreindre voire alléger les lourdeurs administratives est pour le groupe PLR un fait tout à fait louable. Si sur le fond nous ne sommes pas opposés, c'est sur la forme que notre groupe n'arrive pas à se mettre d'accord ! Après avoir pris la température, il s'avère que les personnes convoquées aux bureaux de vote ont le sentiment de n'être que peu utiles le vendredi au vu du faible taux de participation. De plus, nous ne sommes pas convaincus que de maintenir des heures d'ouverture va faire augmenter ce taux. Il ressort que les horaires actuels ont été établis à l'époque où le vote par correspondance n'était pas encore très ancré dans les mœurs. Cependant, il ne faut pas négliger le fait qu'un nombre certain de personnes apprécie le contact avec le personnel des bureaux de vote. Et après avoir pris connaissance des requêtes du postulant, nous constatons que celles-ci sont pour une part déjà réalisées, comme l'a précisé M. Thierrin, et au risque de répétition : en effet, depuis quelques semaines, une boîte aux lettres sécurisée et signalée est disponible 24 heures sur 24 à la Beuchire permettant le vote par correspondance sans frais de port. De plus, le taux de participation des élections et votations est déjà assez faible et une partie de notre groupe estime que si on limite encore les heures d'ouverture des bureaux de vote, cela influencera inévitablement négativement encore cette participation. Ne serait-il pas plus judicieux de limiter le nombre de bureaux au lieu du nombre d'heures d'ouverture ?

Le groupe PLR étant partagé sur ce point, il ne pourra s'exprimer d'une seule voix.

M. Yves Voisard : Après un long et passionnant débat, notre groupe a décidé de refuser le postulat pour la simplification des élections et votations. Le vote par correspondance prend effectivement plus d'importance. Mais, le point 2 de ce postulat étant en grande partie réalisé avec la boîte aux lettres du bâtiment de la Beuchire, c'est la diminution des heures d'ouverture des bureaux de vote qui nous motive à repousser ce postulat. Toute action diminuant la possibilité aux citoyens de cette ville de faire valoir leurs droits démocratiques doit être mûrement réfléchi. Pour nous, le taux généralement bas de participation aux scrutins est un problème qui doit être combattu par tous les moyens. Par ailleurs, l'effort demandé aux citoyens pour la tenue des bureaux de vote est insignifiant. Personnellement, depuis 12 ans que j'habite cette ville, je n'ai participé qu'une seule fois à un bureau de vote. Quelques heures passées pour la communauté, même si elles paraissent longues, demeurent une corvée supportable pour assurer la pérennité de nos droits démocratiques.

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville refusent le postulat intitulé "Simplifications concernant les élections et les votations" par 18 voix contre 16.

12. Traitement de la motion intitulée "Pour de nouvelles places de stationnement en plein air" (PLR)

M. le Président : Cette motion a été déposée à la séance du 9 décembre 2010 par le groupe PLR. Le Conseil municipal ayant donné sa réponse par écrit, je cède la parole à un des représentants du groupe PLR pour le développement de la motion.

M. Marcel Godinat : Dans la motion que j'ai déposée lors de notre séance du 9 décembre, je relevais le fait que la population dispose depuis de nombreuses années de parkings situés sur d'anciennes friches industrielles, je pense notamment au parking Lang et à celui de l'ancienne association agricole. Ces deux parkings en question ont l'avantage d'être à ciel ouvert, ce qui est fort apprécié des conducteurs du 3^e âge qui rechignent à s'aventurer dans des parkings couverts dont les accès et les places sont trop souvent exigus, sans parler des places qui sont courtes et généralement étroites et parsemées de piliers. Dans le cadre du projet Esplanade, il est prévu de construire un parking de 200 places au 2^e sous-sol du complexe. Ce nombre de places permettra de compenser les 115 places disponibles aujourd'hui sur ce site ainsi que les 67 places du parking de la Migros, qui est destiné à être démolí par la suite. Faites le compte : il restera finalement une vingtaine de places qui seront certainement occupées par le personnel des nouvelles surfaces commerciales qui vont s'installer sous le toit de l'Esplanade.

Pour des questions techniques, les promoteurs de l'Esplanade ont dû renoncer à construire un parking sur deux niveaux, ce qui a automatiquement réduit le nombre de places constructibles. Cela aurait permis d'offrir évidemment un plus grand nombre de places.

Je suis d'avis que les commerces ne font de bonnes affaires que pour autant qu'ils mettent à disposition de leurs clients des places de parc suffisamment proches et accessibles. Et si les commerces s'en sortent bien, c'est tant mieux pour la caisse communale. C'est pour cette raison, mais aussi par souci du bien-être de mes concitoyens que j'invite le Conseil municipal à prendre toutes les dispositions nécessaires à la création de places supplémentaires, si possible, en tout cas une partie, à ciel ouvert, en pensant aux personnes du 3^e âge - vous avez senti que je m'en approche à grands pas de cette échéance-là et c'est pour ça que c'est devenu une préoccupation majeure pour moi - et de tout mettre en œuvre pour faciliter les démarches de privés qui iront dans ce sens. Des associations ou fondations s'intéressent à aménager des parkings à proximité du secteur "Sous les Ponts", je pense qu'il faut les appuyer et leur apporter notre soutien. Je remercie le Conseil municipal pour sa prise de position et j'invite mes collègues à le suivre et à me suivre aussi dans ces places de parc.

M. le Maire : Dans cet objet, le Conseil municipal accepte votre motion, c'est une évidence. Bien sûr que la Municipalité et le Conseil municipal ont un rôle à jouer dans le cadre de la mise à disposition continue des places de stationnement en ville de Porrentruy et principalement en vieille ville pour permettre une circulation fluide mais surtout permettre aux citoyens de pouvoir encore, et ça c'est une chance dans une petite ville, être à proximité des commerces. Mais pour lui permettre de répondre aux arguments développés dans votre motion, le Conseil municipal a tout de même demandé au service de police d'établir - ce n'est pas la première fois et cela se fait assez régulièrement -, un inventaire complet des

places de stationnement disponibles actuellement sur notre territoire. Je tiens à votre disposition ces statistiques qui s'articulent en deux phases. La première concerne les places de parc que je qualifierais de publiques et publiques / privées qui sont au nombre de 2'597. La deuxième concerne les places strictement privées qui sont de 983. Donc un total, pour la ville de Porrentruy, tous quartiers confondus, de 3'580. Si l'on veut aller dans les détails comme vous l'avez mentionné tout à l'heure mais surtout aussi dans votre motion, le parc Lang comptait, avant les travaux qui ont débuté dernièrement, 161 places. A ce jour, il n'en reste que 56, "because" les travaux. Le magasin Lidl verra bientôt le jour à Porrentruy et il y aura 94 places de parc. Cela fait donc une diminution. Nous constatons aussi que depuis le début des travaux, ce parc est saturé du matin au soir et pas seulement par les automobilistes qui se rendent dans les magasins de proximité mais certainement aussi des gens qui travaillent en vieille ville. Dans la partie ouest de la ville, il y a également l'esplanade des Tilleuls, que tout le monde connaît, il y a d'ailleurs eu une intervention à ce sujet lors du dernier Conseil de ville. Ce parking est surchargé en période scolaire. Cherchez l'erreur... Il est cependant constaté que des places sont régulièrement et quotidiennement libres - et j'ai déjà insisté ici à cette tribune, depuis que je suis présent dans ce conseil - dans le secteur du chemin de l'Oiselier, le long du mur de l'école Saint-Paul et surtout dans le parc immédiatement après qui est pratiquement vide à l'année. Le parc de la Colombière, qui est gratuit, est très bien utilisé. Par contre, il y a un manco dans le secteur Achille-Merguin - rue du Creugenat - on en connaît les raisons - d'environ 50 places. Celles-ci pourraient être compensées par une parcelle d'environ 1'400 m², propriété actuellement de la société Marti Travaux Spéciaux. Nous sommes en contact avec elle qui a différents projets de parking, de construction de bâtiments avec parkings souterrains, etc; je ne peux, pour l'instant, pas m'engager au nom d'une société privée pour donner un résultat concret. Le parc de l'Esplanade compte actuellement 94 places payantes. Une fois les travaux terminés, il y aura environ 200 places disponibles 7 jours sur 7. Il est bien évident, et tout le monde en est conscient, que durant les travaux, qui débuteront je l'espère cet automne, la disparition va nous causer pas mal de désagréments. Nous avons donc approché un certain nombre de propriétaires privés dans le secteur pour pallier, durant ces travaux, à ce manque de places. Il s'agit du secteur Warteck - Onivia (environ 50 places, avec un aménagement sommaire) et du secteur Gravotech, à la rue des Planchettes, anciennement Chevillat (environ 40 places). Il y a un projet qui nous concerne et qui nous intéresse, c'est celui de la Fondation de l'école Saint-Paul de construire un parking, peut-être à durée limitée, mais en tout cas pour une durée de 5 ans, à la route de Fontenais, ce qui pourrait compenser une perte de places totale de 96. Le stationnement de la rue des Vauches est un problème de la ville de Porrentruy : toutes les places sont actuellement en zone blanche. Ces places sont squattées à la journée, ce qui veut dire que les gens y déposent leur véhicule le matin et le reprennent le soir. Cette rue compte donc 46 cases. Par conséquent, il faut y instaurer un système de roulement. Nous y réfléchissons avec la commission de police et le commissaire pour tout d'abord transformer 4 de ces places en durée limitée de 15 minutes, pour la clientèle du kiosque et du restaurant du Gambrinus, ce qui éviterait aux usagers de s'arrêter à côté du kiosque ou du restaurant, mettant en danger les piétons. Il est ensuite prévu de mettre toutes les autres places du secteur de la rue des Vauches en zone bleue. En tout cas pendant la période des travaux de l'Esplanade.

Par conséquent, conscient des difficultés qui apparaîtront ces prochains mois avec l'ouverture d'importants chantiers dans notre ville, le Conseil municipal accepte la motion et reste ouvert à toute proposition, mais surtout celles d'ordre privé, essentiellement partant du principe que le domaine public a des limites actuelles mais que le service de police gère au mieux cette situation mais souvent avec d'énormes difficultés dans le dialogue avec les automobilistes.

M. Pierre-Olivier Cattin : La motion présentée par le groupe PLR pose un problème qui deviendra crucial dans les mois à venir. Comme le texte du développement est explicite, je ne rappellerai pas ici en détail toutes les difficultés que les chantiers en cours et à venir vont poser. Si nous partageons les inquiétudes du motionnaire, nous ne partageons pas tout à fait les solutions qu'il propose. Appartient-il vraiment aux pouvoirs publics de trouver des solutions pratiques et financières pour les entreprises privées ? Nous pensons qu'il revient aux grandes surfaces, magasins et entreprises de fournir des solutions aux problèmes engendrés par leur construction, leur agrandissement ou leur transformation. Les libéraux radicaux revendiquent souvent la primauté du privé sur l'état lorsqu'un bénéfice est escompté, mais ont tendance à laisser nationaliser les difficultés et les coûts en les faisant reporter sur les pouvoirs publics. Tout au plus la commune peut-elle offrir ses services d'urbanisme et de travaux publics pour améliorer l'accès ou la signalisation des lieux que les entreprises privées loueront pour le stationnement. Tant que les travaux de l'Esplanade ne seront pas achevés, les places de stationnement couvertes des deux grandes surfaces situées en face seront en service et payantes. De même, il reste la place de stationnement de la poste, sous le pont Saint-Germain, et celle de la Colombière qui toutes deux ne sont pas à 100% de leur occupation. La commune devrait de plus introduire dans les négociations d'installation des entreprises et des grandes surfaces les indicateurs concernant les places de stationnement les

concernant. Ces propositions auxquelles pourrait adhérer la commune doivent être étudiées, c'est pourquoi le groupe PCSI ne votera pas la motion mais acceptera la transformation de celle-ci en postulat si les initiants le proposaient.

Mme Rosalie Beuret : Nous avons pris connaissance avec intérêt de la motion déposée par le groupe PLR. Et, s'il est vrai que les chantiers en cours ou à venir vont considérablement réduire le nombre de places de parc en ville de Porrentruy ces deux prochaines années, le groupe socialiste ne partage pas la solution des motionnaires. En effet, construire des places de stationnement n'est pas un acte anodin. Les parkings sont les principaux outils de planification d'une politique de transport pour une ville. Les réduire permet de favoriser le transfert modal vers les transports publics et la mobilité douce, alors que les augmenter ne fait que favoriser l'utilisation de la voiture individuelle ! La planification de nos infrastructures a donc un effet direct sur le comportement de nos concitoyennes et concitoyens auxquels je m'associe pleinement. Qui n'a jamais été tenté, sachant qu'il y aurait une place libre devant la boulangerie, de prendre sa voiture le dimanche matin pour aller chercher les croissants ? Alors que si on sait qu'il faudra tourner en ville avant de se parquer, on est bien plus tenté de s'y rendre à vélo.

La construction de nouvelles places de stationnement s'avèrerait être une option contre-productive à la politique menée par notre ville ces dernières années - engagement en faveur des économies d'énergie (pour rappel, plus d'un tiers de notre consommation énergétique est actuellement utilisée pour nos déplacements), développement d'un réseau de transports urbains et promotion de la mobilité douce. La construction d'un parking viendrait annihiler tous les efforts mais aussi tous les investissements consentis dans ces domaines. Cela ne signifie pas pour autant que le groupe socialiste ferme les yeux sur les problèmes qui pourraient découler de cette diminution de places de stationnement. Mais, en tant qu'autorités, il nous faut opter pour une solution qui permettra non seulement à la population, que l'on souhaite la plus large possible, de se rendre à Porrentruy en voiture si elle le souhaite, mais c'est aussi à nous que revient la responsabilité de tout mettre en œuvre pour inviter le plus grand nombre de personnes à se déplacer en transports publics ou par sa propre force physique.

Dès lors, avant d'opter pour de nouvelles places de parc, qui une fois construites seront difficilement délogeables, il nous paraît d'avantage opportun d'étudier différentes solutions comme la possibilité d'optimiser l'utilisation de certains parkings existants, on a parlé effectivement de celui du Lomont qui est sous-utilisé, mais également celui de la Coop, mais aussi de réfléchir à l'installation, comme l'a précisé M. le Maire, de places de parc limitées dans le temps (zone bleue) ou de parcomètres sur certaines rues à proximité de l'Esplanade (rue des Vauches, allée des Soupirs, etc.), permettant un meilleur tournus des usagers, et pourquoi pas d'imaginer des solutions plus innovantes, en partenariat avec les commerçants, comme un service de livraison à domicile. Tout cela en portant une attention toute particulière aux personnes à mobilité réduite et, pour Marcel, aux personnes du 3^e âge.

La mise à disposition de places de parc temporaires, et là j'insiste sur "temporaires", puisqu'une fois les travaux terminés des places de parc supplémentaires ne se justifieront plus, ne doit venir qu'en ultime recours... C'est pourquoi le groupe socialiste s'opposera à la motion et à la construction de tout nouveau parking à Porrentruy, sans que soit réalisés non seulement un inventaire mais également une étude sur le stationnement en ville et l'analyse préalable d'alternatives à la mobilité motorisée individuelle.

M. Laurent Barotte : Le groupe Passage est sensible au problème soulevé dans cette motion. Ce problème n'est d'ailleurs pas nouveau et a déjà fait l'objet de diverses interventions, notamment une question écrite du PDC en mars 2009. Et ce problème, jusqu'à ce jour, a gardé toute son importance; il en a même pris davantage ces derniers temps avec l'annonce de travaux sur les places de l'ancienne usine Lang et du futur complexe Esplanade. Du reste, le collectif de Lorette, où le groupe Passage plonge ses racines, avait tôt fait de s'intéresser à la question du stationnement dans la zone de la gare, quand il s'agissait d'y aménager ce qui a été appelé le "park and rail". Donc, le groupe Passage, attentif aux objectifs de la motion, en soutiendra l'acceptation. Il tient à préciser cependant que le fait d'approuver la motion n'équivaut pas à donner un feu vert à toute proposition d'aménagement ou de réalisation de nouveaux parcs de stationnement.

M. Xavier Frainier : Le groupe PDC est conscient des difficultés de parcage qu'il y a aujourd'hui à Porrentruy et aussi que cette problématique sera exacerbée par les divers chantiers qui sont prévus. Certes, d'un point de vue environnemental et du développement durable, l'automobilisme n'est pas la panacée. Reste qu'à très court terme il faudra bien trouver des solutions pour garer les véhicules des utilisateurs des différents services et commerces de notre ville, tout comme ceux des visiteurs et des riverains. Comme le Conseil municipal s'est apparemment déjà penché sur ce dossier, il paraît évident à

notre groupe d'accepter cette motion.

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent la motion intitulée "Pour de nouvelles places de stationnement en plein air" par 24 voix contre 12.

13. Traitement de la motion intitulée "Zone industrielle intercommunale entre Porrentruy et Courtedoux" (PDC-JDC)

M. le Président : Cette motion a été déposée à la séance du 9 décembre 2010 par le groupe PDC-JDC. Le Conseil municipal ayant donné sa réponse par écrit, je cède la parole à un des représentants du groupe PDC-JDC pour le développement de la motion.

M. Marcel Meyer : A la lecture de la prise de position positive du Conseil municipal et le fait de voir qu'il souscrit et accepte la motion proposée, le groupe PDC-JDC se réjouit de sentir que les autorités locales ont conscience et souci du développement de notre ville et de sa région. Au nom de notre groupe, je les remercie pour leur clairvoyance et leur perception d'analyse. Malgré cette entrée en matière au ton positif, il faut savoir qu'entre le 9 décembre 2010, date à laquelle j'avais déposé la motion qui fait l'objet de mon développement ce soir devant la tribune du Conseil de ville et aujourd'hui, non seulement de l'eau a passé dans les entrailles du Creugenat, mais plusieurs éléments majeurs sont venus se greffer au dossier. Et je vous propose d'en débattre ce soir.

En effet, à la suite du dépôt de cette motion, plusieurs articles de presse ont été édités sur le sujet. Force est de constater qu'il est difficile de trouver un accord unanime sur le sujet. Par ailleurs, aujourd'hui encore, on pouvait lire dans les colonnes du Quotidien jurassien, je cite un titre sinon évocateur, du moins provocateur, dans les termes suivants "Ce projet aura peine à décoller". Je ne suis qu'à peine surpris de l'attitude qui est relatée dans les colonnes de ce jour puisqu'il faut du sensationnel pour l'audimat. Toutefois, l'information qui est délivrée m'interpelle, tant il est vrai que l'on peut interpréter et malheureusement donner une vision négative ou encore erronée de la réalité et du besoin régional. Je rappelle qu'entre décembre et aujourd'hui, j'ai eu l'occasion de parcourir le territoire ajolot. Je me suis entretenu avec plusieurs dirigeants des milieux de l'industrie, de l'artisanat, ou encore avec des responsables du domaine du tertiaire. Tous s'accordent à relever le même constat : l'Ajoie est merveilleuse, elle se situe géographiquement sur un axe idéal. Avec la mise en service prochaine de toutes les nouvelles voies de communication, elle se trouvera à un tournant de son développement historique mais également économique. Toutefois, l'Ajoie peine à décoller et une des causes principales est le manque crucial de zones d'activités susceptibles d'attirer, le cas échéant accueillir, des entreprises prestigieuses avec une renommée internationale. Il ne fait aucun doute que ces entreprises seraient un poumon essentiel et faciliteraient l'essor et le développement de notre région. Dès lors, si l'Ajoie détient un capital et un potentiel de développement indéniables, il appartient aux politiques d'anticiper, analyser, puis mettre en place les instruments indispensables et nécessaires à la réussite de ce développement. Une zone d'activités d'intérêt intercommunal ou cantonal est un des éléments prioritaires. C'est justement ce qui est sollicité dans la motion qui vous est demandée de soutenir ce soir. Le Conseil municipal en a bien compris les enjeux en acceptant la démarche.

Alors, au-delà des débats de ce soir et sur le besoin de l'utilité d'une zone d'activités, il faudra analyser les enjeux environnementaux, les risques liés aux crues, les aspects sur l'environnement et le paysage, la nature des sols ou encore la restitution de terres de compensation à l'agriculture. Toutes ces pistes et ces évaluations devront être menées par le Conseil municipal et son administration. Notre groupe, dans son ensemble, s'accorde à dire qu'il faut évaluer et prendre en compte chacune des problématiques liées à un tel projet. Mais, de grâce, pour pouvoir en avoir le cœur net, ne l'enterrons pas avant même qu'il ait eu la moindre chance d'être évalué par nos autorités.

Je vous rappelle que cette motion représente tout un symbole et qu'elle est liée à une dynamique qu'il n'appartient pas aux conseillères et conseillers de ville d'anéantir d'un revers de manche ce soir. Nous devons prendre un peu de recul et de hauteur sur le sujet et c'est ce que je vous invite à faire en soutenant la motion telle que présentée. Aujourd'hui, Porrentruy, chef-lieu de l'Ajoie, commune centre et princièrre, doit donner un signe fort et un souffle nouveau en faveur de son économie. Elle doit se projeter dans l'avenir et penser à demain. Chaque année, lorsque nous passons en revue budgets et comptes, les mêmes constats de manque de retombées fiscales plombent chaque fois les discussions. Alors, saisissons l'occasion de cette motion pour, sinon éponger nos dettes, du moins donner une vision positive

avec des perspectives plus optimistes sur l'aspect financier de ces prochaines années.

Je prends un exemple de la réussite qu'est le Thermoréseau en ville de Porrentruy. Il y a douze ans, nous construisions avec beaucoup de crainte et de retenue ce chauffage qui a transpercé notre ville de part en part mais qui a également bousculé nos habitudes. Les craintes de jadis se sont transformées en un véritable engouement populaire puisqu'à ce jour, sa grandeur et sa réputation en font le chauffage à distance au bois le plus important de Suisse. Cet exemple de réussite doit nous animer car il nous rappelle que même si nous avons des craintes légitimes, avant de dire non, il faut laisser la possibilité d'étudier toutes les pistes exploitables. Je n'en rajouterai pas davantage mais aujourd'hui, Porrentruy et sa région ont le privilège de se situer au cœur de l'Europe, ne laissons pas passer le train sans y avoir porté un jugement d'analyses large, complet et entier. C'est dans cet esprit de concertation et de développement avec un effet durable et non pas avec une vision obtuse, limitée et erronée que le groupe PDC-JDC au Conseil de ville acceptera et soutiendra unanimement cette motion ce soir. Je vous invite à prendre en compte les plus et les moins mais surtout je vous prie de laisser la possibilité aux autorités municipales d'étudier la faisabilité ou non d'un tel espace. Si d'aventure ce lieu était trop contraignant, le Conseil municipal aura tout loisir, après une analyse détaillée, de nous proposer éventuellement d'autres pistes. Je vous remercie de votre attention et j'attends votre soutien.

M. le Maire : Sur le fond, votre motion concerne le développement économique de notre ville mais également de notre région, le district d'Ajoie. Des structures que vous connaissez toutes et tous maintenant mises en place depuis plusieurs années sont de nature à accélérer les projets initiés par l'économie privée qui elle s'attend à un accompagnement rapide, total et efficace de la part des pouvoirs publics et des sociétés parapubliques telles que le CAER, le SIDP et la SEDRAC. Une mise en réseau de toutes ces sociétés publiques ou privées, sous l'égide, évidemment, du département cantonal de l'économie publique, nous apparaît comme un facteur de réussite dans l'accueil de nouvelles entreprises dans notre district mais également dans notre ville. Pour atteindre cet objectif, tous les acteurs concernés doivent en premier lieu pouvoir proposer des terrains disponibles, de qualité, viabilisés et, deuxièmement, savoir accompagner l'implantation de nouvelles entreprises au niveau des voies d'accès, de l'engagement du personnel, de l'engagement futur du personnel dans ces nouvelles entreprises - prioritairement jurassien - et surtout de l'accueil de nouveaux habitants, nouveaux contribuables. C'est vrai que la demande s'est accélérée depuis la fin 2010 et contraint tous les acteurs que je viens de nommer engagés dans ces démarches à trouver des solutions plus rapidement que par le passé. Le Conseil municipal a entrepris des démarches dans ce sens en priant tant le service de l'aménagement du territoire que la SEDRAC de réactiver les propositions qu'il leur avait faites dans la phase de consultation traitant des sites potentiels pour le choix d'une implantation d'une nouvelle zone intercommunale d'activités industrielles, consultation qui a eu lieu il y a environ trois ans. Pour mémoire, ce sont neuf sites répartis sur l'ensemble du territoire ajolot qui ont fait l'objet d'études préliminaires. Après une première évaluation de la SEDRAC, quatre sites sont retenus actuellement : Courgenay, Cornol, Alle et Porrentruy. Ces sites font évidemment aujourd'hui, à travers la SEDRAC, l'objet d'études complémentaires. Plus proche de l'activité que le Conseil municipal peut développer en parallèle avec les études de la SEDRAC, celui-ci a noué contact avec le Conseil communal de Courtedoux. Nous avons écrit, en date du 12 janvier 2011, un courrier à la SEDRAC dans les termes suivants : "Par la présente, la Municipalité de Porrentruy souhaite réaffirmer son soutien à la SEDRAC dans sa démarche de création d'une zone industrielle intercommunale, dont la nécessité s'affirme dans un contexte économique qui s'annonce prometteur. Il nous apparaît en effet important de renforcer l'attractivité de la région en pouvant proposer des terrains de qualité aux entreprises demandeuses. Dans une démarche conjointe avec la commune de Courtedoux, nous vous proposons d'envisager le secteur de l'aérodrome de Courtedoux tel que défini par l'étude du bureau RWB (le site étant le n° 11), qui permettrait d'accueillir des activités industrielles à haute valeur ajoutée. Nous sommes convaincus que les atouts de ce périmètre, tels que l'accessibilité autoroutière et la qualité de ce périmètre, sauraient convaincre de nouvelles entreprises." Signature conjointe du Conseil municipal de Porrentruy et du Conseil communal de Courtedoux.

Le Conseil municipal de Porrentruy reste attentif à l'évolution de ce dossier, il lui apporte son soutien tant politique qu'administratif avec son service de l'urbanisme mais il est aussi conscient que de nombreux obstacles surgiront quant au choix définitif qui sera fait par les promoteurs de cette implantation d'une nouvelle zone industrielle en Ajoie. A lire les critères définis dans le dossier de postulation il y a trois ans, nous avons - Porrentruy et les communes de la couronne - des atouts à défendre : notre centralité, les voies d'accès (autoroute, rail, aérodrome), notre capacité d'accueil de nouveaux habitants, avec des terrains à bâtir, avec des logements en réhabilitation en vieille ville, des établissements scolaires et de formation à tous les niveaux avec des installations sportives dans de nombreuses disciplines. Donc, au niveau de la SEDRAC, ce sont des éléments qui sont également pris en compte. Par contre, nous avons

peu de maîtrise sur la vente de terrains majoritairement en main privée et d'autres communes. Le problème de la protection des paysages dans ce secteur sera un obstacle majeur lorsque la population devra se prononcer sur son changement d'affectation. Pour l'heure, le Conseil municipal accepte votre motion qui l'invite et non l'oblige à maintenir des contacts avec les organes responsables de cette nouvelle et future zone intercommunale d'activités industrielles en Ajoie, j'ai cité la SEDRAC.

M. Michel Hauser : Le groupe Passage est l'un des premiers qui, en ce Conseil de ville, s'est occupé des retombées économiques et autres effets de développement espérés des prochains événements que seront l'achèvement de la Transjurane et l'ouverture de la ligne TGV. Sans céder à un optimisme béat, il compte bien que ces opportunités portent des fruits pour notre canton, pour l'Ajoie et tout particulièrement pour notre ville de Porrentruy. Cependant - autant le dire franchement et d'entrée de cause -, le groupe Passage ne peut pas se rallier à la motion qui nous est proposée ici. Il a pour cela deux bonnes raisons au moins. La première est que le besoin d'une nouvelle zone intercommunale, en l'état actuel du moins, n'est pas démontré ni avéré. La deuxième est que le secteur envisagé n'est pas approprié.

Reprenons cela un peu plus en détails : pour ce qui est du besoin, il n'est pas manifeste. S'il s'agit des zones industrielles dans notre commune même, il nous paraît, sous réserve d'inventaire, que celles-ci ne sont pas encore toutes remplies ni même utilisées rationnellement : il doit y avoir encore dans ces zones un certain nombre de "dents creuses", pour reprendre une tournure en vogue. Et s'il s'agit d'offrir de nouvelles possibilités bien vastes et bien étendues, il importe, plutôt que de créer de nouvelles zones, de commencer par agrandir les zones reconnues et admises, comme on le fera probablement à propos du secteur "En Roche de Mars" au point 15 de notre ordre du jour. Quant aux zones régionales ou intercommunales, donc d'envergure supra communale, la SEDRAC doit y travailler, en intégrant les paramètres dictés par le plan directeur cantonal, et il n'est pas certain non plus que les besoins soient tels que les terrains de l'aérodrome soient les plus appropriés à cet égard. On rappellera ici, quand même, que le principe de l'aménagement d'un nouvel aérodrome sur les hauts de Bressaucourt a été admis pour autant que les terres de l'aérodrome de Courtedoux soient remises en zone agricole. C'est le moment de rappeler - et je pense que le groupe PDC, en tout cas, ne sera pas sourd à ces considérations - ce que la Chambre d'agriculture du Jura relevait il y a tout juste un mois (c'était le 24 février dernier) : "Il importe de défendre les terres agricoles, problème qui est certes d'envergure nationale, mais qui doit être aussi pris en compte chez nous tout particulièrement"; en effet, avec plus de 800 m² de surface urbanisée par habitant, le Canton du Jura est le plus mauvais élève en Suisse. D'ailleurs, simultanément, à fin février toujours, le Parlement cantonal a adopté une motion, proposée par le député Jean-Paul Lachat, devenu depuis lors chef du service de l'économie rurale, demandant que l'Etat procède à l'inventaire des friches industrielles, du fait que, je le cite : "L'urbanisation galopante engloutit chaque seconde 1,3 m² sur les terres agricoles". Du reste, on a de plus en plus conscience de ce problème au niveau national aussi; c'est pourquoi une démarche intitulée "Projet de territoire suisse" a été lancée, sous l'égide de la Confédération et sous le patronage de la conseillère fédérale Doris Leuthard, pour contrer ce qui est appelé le mitage du territoire et pour protéger notamment les zones agricoles, les espaces verts et les périmètres identitaires ou de délassement.

Voilà qui nous amène justement à notre deuxième argument : les terrains en cause ne sont pas situés idéalement pour accueillir une zone industrielle. D'abord, quoi qu'on veuille bien dire, ils sont en bonne partie inondables (c'était d'ailleurs un des arguments pour déplacer l'actuel aérodrome). Ensuite, ils ne sont pas si bien placés que cela du point de vue de la logique économique et l'on peut sans doute trouver mieux, à cet égard, à proximité plus immédiate d'une sortie d'autoroute, par exemple dans le secteur de l'Oiselier ou, puisqu'il faut penser régional, près de la zone existant déjà du côté de Courgenay. Enfin et surtout, les terrains de l'aérodrome de Courtedoux forment un secteur de verdure qui épargne un des beaux angles de vue sur notre ville; il s'agit là de la dernière entrée à Porrentruy qui ne soit pas polluée optiquement par de grosses constructions industrielles; il y a là une transition encore harmonieuse entre ville et nature et l'urbanisation, en somme, ne devrait pas déborder vers l'ouest au-delà de la ligne bien claire délimitée par l'ancienne route de Courtedoux et la nouvelle route de Bressaucourt.

Tout cela fait que le groupe Passage préconise le rejet de la motion. Il le dit tout de suite, avant même que la mise en œuvre de la motion ne conduise à des difficultés de procédure ou que les études préliminaires aboutissent à la conclusion que ce n'était décidément pas le bon plan. Développons notre économie et nos infrastructures, mais à bon escient, en considération de tous les intérêts en jeu. Et, pour les terrains de l'aérodrome de Courtedoux, réfléchissons plutôt à une autre destination, agricole de préférence, ou, à la rigueur, à un usage doux comme, par exemple, l'aménagement d'espaces récréatifs d'eaux et de verdure. Le groupe Passage, unanimement, et sans ambages, refusera donc la motion.

M. Pierre-Olivier Cattin : Le groupe PCSI partage le souci du groupe PDC de doter notre ville de moyens de développement économique en mettant à disposition des terrains destinés à accueillir de nouvelles entreprises. Si les prémices sont tout à fait judicieuses et si nous pouvons y adhérer, cela ne signifie pas encore que la proposition qui nous est faite aujourd'hui soit pertinente et bien étudiée. Nous sommes en effet plutôt d'avis qu'avant de modifier la nature d'une zone agricole bientôt rendue à son rôle originel, il convient de privilégier les terrains industriels existants qui ne manquent pas :

- le triangle de l'Oiselier, à la sortie ouest de l'A16
- le terrain du Voyeboeuf
- la zone "En Roche de Mars", avec une extension possible à l'est
- la zone des Grandes-Vies, avec une extension possible en direction du nord.

La plupart de ces terrains sont équipés et peuvent donc servir de lieux d'implantation d'entreprises grandes ou petites. A notre sens, il serait incompréhensible de les laisser toutes dans leur état actuel comprenant beaucoup de terrains disponibles et d'ajouter à cette liste déjà ample une zone nouvelle qui pose des problèmes. Ce constat démontre que ce qui manque à notre ville, ce ne sont pas des terrains industriels disponibles mais des industriels disposés à y développer des entreprises. Sur cette base, la motion du PDC propose une solution compliquée à un problème qui ne se pose pas, au lieu de résoudre l'équation qui demeure. Vous constaterez donc que nous émettons les plus expresses réserves sur la motion. Nous pourrions à la limite l'accepter sous forme de postulat, pour autant que le texte final soit modifié et demande d'étudier la création éventuelle d'une zone industrielle à l'ouest de notre cité. Même dans cette éventualité restrictive, nous émettons de sérieuses réserves quant au choix de transformer le très beau cadre naturel qui marque l'entrée de Porrentruy depuis l'ouest et d'en faire une concentration d'immeubles commerciaux ou industriels qui ne constituent pas la meilleure manière de mettre en valeur l'arrière-fond de grande valeur que représente le site du château et de ses environs.

Pour le PCSI, la plaine de Courtedoux doit rester cet élan de Porrentruy vers la Haute Ajoie, la nature, le tourisme vert, Paléo Jura, les dinosaures et le monde des chevaux. Pour ces motifs essentiels, le groupe PCSI s'oppose donc à la motion du PDC et ne pourrait se rallier à un texte transformé en postulat que s'il était modifié dans le sens indiqué.

M. Victor Egger : Avec l'avènement des lignes ferroviaires et autoroutières, Porrentruy va, dans un avenir proche, devenir une porte d'entrée de la Suisse. De nouveaux défis vont se poser et nous devons les assumer. La création d'emplois et le développement de notre ville sont une volonté partagée par le plus grand nombre. Pour nous, ce développement doit se faire de manière coordonnée et harmonieuse. Avant d'affecter de nouvelles zones, il est logique de remplir celles déjà existantes. Après un détour sur le géo portail du Canton, nous avons constaté que notre ville regorge de zones d'activités inoccupées :

- environ 30'000 m² sur la zone du Voyeboeuf (proche des accès autoroutiers)
- environ 35'000 m² "En Roche de Mars" (proche des accès autoroutiers)
- environ 6'000 m² sous la chapelle de Lorette
- environ 15'000 m² aux Grandes-Vies.

En résumé, nous avons, en zones d'activités libres, un potentiel d'environ 86'000 m². A cela s'ajoutent les surfaces en zones mixtes inoccupées. Sans oublier les nombreux bâtiments désaffectés ou sous occupés dans ces zones d'activités ou mixtes. Ce qui est, soit dit en passant, un frein énorme à la réaffectation de ces zones. De plus, il est également prévu, selon nos informations dans le futur PAL, d'affecter en zone d'activités les parcelles de "Sous-Mavaloz" sises entre le quartier des Pâles, l'autoroute et la route de Bressaucourt. Cette surface a un potentiel de plus de 80'000 m². A cela nous pourrions ajouter les friches CFF du côté de Lorette et les anciennes voies de garage, qui pourraient également être réaffectées, qui à elles deux totalisent environ 30'000 m², cela en plein cœur de notre ville.

Pour information, Courtedoux dispose également d'une surface de plus de 20'000 m² en zone d'activités, inoccupée à l'heure actuelle.

Cela démontre que nous possédons dans notre ville un potentiel à court et moyen termes de plus d'environ 200'000 m² et cela seulement en occupant des zones existantes. Le nœud du problème n'est pas le manque de place mais la promotion déficiente de ces zones et une politique inexistante dans le réaménagement des friches industrielles ou bâtiments vides. Une bonne partie de la surface proposée par la motion, soit environ 50'000 m² côté Courtedoux, est en zone de protection du paysage. En consultant les cartes des dangers naturels, nous constatons également que nous sommes à nouveau en zone de dangers des crues, ce qui est un peu une tradition dans notre ville. Nous nous situons également sur le système karstique du Creugenat, il existe donc un risque d'effondrement, également répertorié dans les

cartes des dangers naturels. Le site possède également plusieurs résurgences, ce qui n'arrange en rien ceux qui veulent garder les pieds au sec.

Par cette motion, nous allons également détruire un paysage, une vue et une entrée encore intacte de notre ville. La haute valeur ajoutée pour notre ville ne provient pas que des boîtes à chaussures, des entrepôts et des parkings (par exemple, le site de la SEDRAC à Courgenay, où 7 ha sont occupés par des voitures garées à la queue leu leu). Nous regrettons également que cette motion ne s'intègre pas dans un concept général d'aménagement de notre ville. Greffer 20 à 30 ha de zone d'activités comme cela d'un coup de baguette magique, sans penser aux conséquences globales pour notre ville, est quelque peu cavalier. Il faudrait revoir l'ensemble du plan d'aménagement et évaluer les conséquences sociales et anthropiques qu'engendrerait un tel projet.

Si nous désirons réellement de la haute valeur ajoutée, nous devons développer le tertiaire dans notre ville. C'est pour cette raison que l'implantation d'entreprises dans l'ensemble du district est bonne pour nous. En effet, c'est en tant que ville centre que nous avons une belle carte à jouer. C'est par cette stratégie que nous permettrons à de jeunes titulaires de formations pointues de revenir s'établir dans notre cité. Développer l'Ajoie, c'est rendre service à notre ville. Il nous est possible de prendre des parts à des projets intercommunaux, les communes regorgent de zones d'activités inoccupées et de friches industrielles. Nous vous rappelons également que le Parlement a récemment accepté une motion du PDC pour la réaffectation de friches industrielles pour protéger l'agriculture. Nous rejoignons cette position, il est évident que nous devons combler les surfaces vides et utiliser au maximum l'existant avant de bétonner nos campagnes à tout va. De plus, avec la construction du nouvel aéroport à Bressaucourt, il nous paraît logique que la surface libérée par le déménagement de l'aéroport revienne à l'agriculture. Nous sommes le deuxième canton le plus urbanisé par nombre d'habitants en Suisse. Il n'est plus possible de brader des terrains agricoles sous le prétexte que nous en avons beaucoup. Pour rappel, 30 ha représentent environ deux exploitations moyennes en Suisse et une exploitation de taille raisonnable dans le Jura. Par contre, nous serions disposés à ce que la commune acquière les parcelles agricoles appartenant à Aéro-Sport SA. Ceci afin de pouvoir, par exemple, procéder à des échanges pour débloquer des zones d'activités actuellement non disponibles pour la commune.

Pour le bien de notre ville, pour un développement harmonieux et durable de notre cité et de notre région, pour l'utilisation raisonnée de nos ressources et pour toutes les raisons évoquées précédemment, le groupe socialiste refusera la motion et invite les représentants du peuple ici présents à en faire de même.

M. Patrick Riat : Cette motion nous a fortement interpellés et nous l'avons examinée avec attention. En effet, elle répond en tout point à notre désir d'attractivité pour notre ville d'ailleurs maintes fois demandé ici même, ceci au même titre également que la zone de la gare. D'avoir la possibilité, aujourd'hui, de se prononcer sur une zone industrielle n'arrive pas tous les jours, saisissons-la au vol, je rappelle que des industries installées, ce sont aussi des emplois, des habitants supplémentaires et des rentrées fiscales.

Le fait que la circulation est facilitée par la bretelle ouest de l'A16 est déterminant. L'axe ouest-est, et inversement, est lui aussi des plus attractifs puisqu'il permet soit de traverser la ville et ainsi nos commerces ne seront pas préterités, soit d'utiliser l'évitement de la ville par les bretelles de jonction ouest et est; ce choix nous paraît aussi déterminant, de ce fait nous ne ferons pas l'erreur de la ville de Delémont de tout concentrer en un seul endroit.

Quant à l'aspect visuel et architectural des futurs bâtiments industriels qui pourront s'installer, nous ne voyons pas de contrainte; à notre époque il est peut-être bon de rappeler que l'architecture d'usines modernes est aussi belle que celle de certaines maisons familiales et de toute façon plus jolie que les hangars actuels de l'aéroport.

Au vu de ce qui précède, notre groupe veut aussi donner un signe fort et surtout la ferme volonté de possibilités de développement. Nous soutiendrons donc la motion du PDC-JDC.

M. Manuel Godinat : Je demande une suspension de séance.

M. le Président : J'accorde une suspension de séance de 5 minutes.

M. Manuel Godinat : Veuillez m'excuser pour cette suspension de séance. Nous en avons besoin car nous avons entendu certains éléments apportés par les différents groupes. Si on reprend le texte tel qu'il est déposé par le groupe PDC, je reviendrais sur les propos de M. Barotte lorsqu'on parlait de la motion sur les places de stationnement en plein air. Le fait d'accepter la motion ne veut pas dire qu'on va

accepter et tolérer n'importe quoi comme parking en plein air. Derrière, il y a un Conseil de ville qui est toujours présent. Là, on invitait simplement le Conseil municipal à mener une réflexion dans ce sens-là. Et ici c'est exactement la même chose. Le législatif attribue une tâche à l'exécutif. Il lui demande - et c'est tout simple - de discuter avec Courtedoux pour voir si c'est envisageable de faire quelque chose dans cette zone. Peut-être que la réponse sera négative. Il faut savoir que le SAT a envie de se tourner les pouces. Ils ont dit "on ne peut plus rien faire à Porrentruy, laissez tomber". Si le Conseil de ville, ce soir, refuse cette motion, c'est un signe très négatif envers le développement économique de notre région. Il est important qu'on laisse notre exécutif mener des réflexions dans ce sens-là et je me permets de confirmer que le groupe PLR soutiendra la motion à l'unanimité.

Mme Irène Merçay : J'aimerais poser une question à M. Bailly : Combien d'entreprises demandent à s'installer ici ? Pourquoi n'y a-t-il personne dans l'usine-relais que je vois tous les jours vide ? Que se passe-t-il avec les bâtiments de la Minerva ? On n'a pas d'éléments concrets.

M. le Président : Le débat ne porte pas là-dessus. Sinon, on va trop s'étendre.

M. Victor Giordano : Pour une fois, je vais essayer de jouer les conciliateurs, bien que je n'aie aucun lien de parenté avec Nicolas de Flüe. En écoutant très attentivement Marcel Meyer, j'ai constaté qu'il nous a dit plusieurs fois "ce sont des éléments importants, il y a cet aspect-là des choses, il y a cet aspect-là des choses et il faut les étudier". Il a utilisé plusieurs fois le terme "étudier". S'il s'agit d'étudier, nous sommes en présence d'un postulat et si le PDC transforme cette motion en postulat - il suffit de dire à la fin "et d'étudier, etc." -, nous accepterons, nous ne donnerons pas un mauvais signe à l'extérieur en disant qu'on n'est pas chaud pour le développement de la région, nous étudierons et ensuite nous verrons le résultat de ces études et nous pourrons nous prononcer. Je propose donc fermement la transformation de cette motion en postulat.

M. Marcel Meyer : Je suis convaincu que si on cherche à transformer cette motion en postulat, ce sera véritablement, quand même, un signe négatif. Je crois que le groupe PLR a bien compris l'enjeu et le choix qu'a fait le Conseil municipal. Aujourd'hui, ce qu'on demande, c'est que Porrentruy donne un signe. Porrentruy est quand même le centre de l'Ajoie. Si on n'est pas capable de donner un signe fort, un signe positif, c'est grave pour notre région. Je ne retirerai pas ma motion.

Mme Rosalie Beuret : J'aimerais revenir sur les propos qui ont été énoncés ce soir. Manuel Godinat disait que c'est "inviter à étudier" mais c'est inviter à étudier non pas comme dans le cas des places de parc mais de la création d'une zone d'activités industrielles intercommunale sur l'ancien terrain d'aviation entre Porrentruy et Courtedoux. C'est autrement contraignant. Or, je n'estime pas, pour ma part, que ce soit donner un acte négatif aux industriels que de se positionner, de réfléchir tout d'abord à la façon dont on peut concilier les intérêts du monde agricole, du tourisme à Porrentruy, du paysage mais également de l'emploi. On sait aussi que de mettre à disposition des zones sans véritablement bien les réfléchir, ça ne va pas créer de l'emploi, ce qui crée de l'emploi, ce sont effectivement les industries, qui décident de venir, et puis ce ne sont pas uniquement les terrains mais véritablement une politique proactive de la commune en matière d'économie qui les fera venir. S'engager sur un terrain qui, semble-t-il, comme montré sur le géo portail, sur les différentes cartes, risque de buter, pour moi ce n'est pas un signe très positif de s'engouffrer sur une voie qui ne semble pas très porteuse. Effectivement, réfléchir à des zones intercommunales, c'est important pour notre région, réfléchir à bien vendre notre zone communale, c'est indispensable pour notre région, mais réfléchir à des zones qui, semble-t-il, posent a priori problème pour des raisons de paysage mais aussi pour des raisons de carte des dangers naturels, ça ne me paraît pas très prolifique.

M. Michel Saner : En tant que membre de la commission d'économie publique, je puis vous dire qu'il faut qu'il y ait un projet, quelque chose d'attrayant et de concentré pour attirer une entreprise, comme M. Meyer l'a dit, une entreprise industrielle à forte valeur ajoutée et, qui plus est, à fort taux d'occupation de personnel, d'engagement de personnel. Je pense que des dents creuses par ci, par là, des "Voyeboeuf" ou autres choses, on l'a plusieurs fois cité au sein de la commission d'économie publique, il n'y a aucun attrait pour une entreprise. Je pense que le projet qui est fait, l'étude qui est faite et ce qui est mentionné ce soir va dans un sens d'attrait, de concentration, d'impact et c'est l'union qui fait la force, il faut s'en rappeler.

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent la motion intitulée "Zone industrielle intercommunale entre Porrentruy et Courtedoux" par 20 voix contre 17.

14. Traitement de la motion intitulée "Pour un rapport sur le TUB" (PDC-JDC)

M. le Président : Cette motion a été déposée à la séance du 27 janvier 2011 par le groupe PDC-JDC. Le Conseil municipal ayant donné sa réponse par écrit, je cède la parole à un des représentants du groupe PDC-JDC pour le développement de la motion.

M. Charles Freléchoux : Le texte de la motion dont nous avons à traiter à ce point de l'ordre du jour est suffisamment clair pour que je ne m'y attarde pas plus longuement. Je souhaite néanmoins mettre un élément en exergue : se prononcer sur ce texte se limite à accepter ou non le fait de demander au Conseil municipal un rapport sur le TUB; il n'est donc en aucun cas question de se prononcer aujourd'hui sur le maintien, l'amélioration, l'extension, la restructuration ou l'abandon du TUB. Dans ces conditions, vous admettez que seule une peur du résultat de l'étude pourrait inciter à refuser la motion. Par ailleurs, le Conseil municipal nous apprend dans sa réponse qu'il a d'ores et déjà diligenté une étude précisément sur le TUB; accepter la motion se réduit finalement à peut-être compléter le mandat de l'étude mais, surtout, à imposer au Conseil municipal d'en transmettre au minimum les conclusions au Conseil de céans. Par conséquent, notre groupe soutiendra la motion demandant un rapport sur le TUB et vous invite à en faire de même au nom d'une information claire et transparente.

M. François Laville : J'interviens ici en qualité de suppléant de Claude Rebetez, auquel, en mon nom et en votre nom je pense, j'adresse des vœux de prompt et total rétablissement. Vous l'avez dit, le Conseil municipal accepte cette motion, il le fait dans une perspective dynamique et positive et c'est certainement aussi le cas des auteurs de la motion. En effet, le Conseil municipal est convaincu que, de nos jours, une offre de transports publics urbains constitue une nécessité, ceci d'autant plus dans une ville qui entend promouvoir la mobilité douce, s'engager dans une politique d'économie d'énergie et adopter, comme l'a dit tout à l'heure Gabriel Voirol, la "développement durable attitude". Je dois vous informer que le Conseil municipal n'a pas attendu cette motion pour engager une réflexion d'ensemble sur la problématique du TUB. En effet, les conditions qui ont prévalu au moment de la mise en service du TUB et des réflexions qui ont naturellement précédé, en 2007, ont très largement changé et nécessitaient de toute manière un réexamen. En effet, la nouvelle loi cantonale sur les transports publics modifie complètement toutes les données des répartitions financières entre Canton, communes, collectivités publiques en matière de transport public. Deuxièmement, l'Etat envisage de développer de façon considérable dès l'année prochaine les prestations des lignes régionales et développer les prestations des lignes régionales en ville de Porrentruy, c'est créer de nouvelles opportunités en matière de desserte intra urbaine. Enfin, il faut bien le dire, le système qui a été mis en place en 2007, avec sa boucle, était une formule intéressante mais qui comprend également un certain nombre d'inconvénients et qui présente un certain nombre de lacunes, on le mesure par exemple au niveau de l'école primaire où cette prestation a beaucoup de peine à garantir une arrivée à l'heure exacte pour le début des cours de l'école primaire. Donc, la nécessité de cette remise à plat du TUB de 2007 était de toute manière donnée, les travaux sont engagés. Ils s'effectuent en collaboration avec un bureau spécialisé, en collaboration aussi avec le service des transports et de l'énergie et ces travaux ont débuté naturellement par des opérations de comptage sur les fréquentations des différentes prestations. Il est certain que cette étude arrivera à son terme dans le délai fixé pour l'exécution de la motion, ce qui fait que vous aurez non seulement à statuer sur le rapport du TUB mais aussi sur les propositions que le Conseil municipal vous soumettra pour l'avenir.

Mme Elisabeth Crevoisier : Le groupe socialiste soutiendra cette motion. Nous aimerions toutefois insister sur le fait que nous souhaitons que l'étude qui sera menée soit complète et ne porte pas sur l'aspect uniquement financier de cette infrastructure. Le dernier point de la motion (éventuelles réflexions du Conseil municipal relatives à la pérennisation du réseau, voire des correctifs à y apporter) nous apparaît très important et ce dernier point devrait aborder la question de l'avenir des transports dans notre ville non pas uniquement d'un point de vue financier mais comporter une vision d'avenir de notre réseau de transports publics en relation avec le développement que nous souhaitons pour notre ville.

M. Gérard Brunner : S'agissant de la position du groupe Passage, il est d'accord sur le principe d'un tel bilan. Il demande toutefois que dans l'étude à faire, les aspects négatifs ou problématiques soient analysés et présentés autant que les aspects positifs.

M. Thierry Simon : Il tient à cœur également à notre parti d'apporter plus de transparence quant au fonctionnement de ce service qu'est le TUB. Il faut en effet rappeler que les charges liées à ce service ont presque doublé dans le budget 2011 de notre commune, alors que les recettes ne semblent pas évoluer dans le sens que nous souhaiterions. C'est la "répercussion de l'introduction de la loi cantonale sur les transports" nous dit-on pour aider à avaler la pilule. Il ne m'est guère utile de poursuivre plus loin le

développement de notre position qui est bien sûr favorable à l'établissement d'un tel rapport, que nous attendons avec impatience.

M. Nicolas Babey : La question ô combien pertinente de la mobilité douce, permettant d'aborder la problématique urbaine aiguë et naturellement conflictuelle du "tout à l'auto", doit intégrer la réflexion ayant trait à l'offre des transports publics dans notre belle cité. Cette question a toujours été une préoccupation de notre groupe. La motion déposée par le groupe "Porrentruy Dynamisme et Crédibilité" a donc tout son sens et mérite d'être soutenue. En effet, après plusieurs années de fonctionnement, un rapport détaillé du TUB concernant tant la fréquentation au cours de l'année que les coûts et les revenus générés par l'exploitation de ce réseau ou encore les incidences financières de la nouvelle législation jurassienne en matière de transports semble effectivement aller de soi. Nous saluons donc l'intervention des motionnaires qui invite les autorités à dresser un bilan précis de l'utilisation et des coûts occasionnés par la mise en service d'un transport public qui devrait idéalement, par une fréquentation renouvelée, permettre à chacun d'entre nous de laisser à l'écurie, autant que faire se peut, les nombreux chevaux qui se cachent sous nos rutilants capots...

Le groupe "Pour un Cohérent Soutien aux Infrastructures bruntrutaines" soutiendra donc cette motion "qui doit inviter à nous mobiliser avec douceur et conviction" en faveur d'un véritable et salubre transport en commun.

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent, à la majorité évidente, la motion intitulée "Pour un rapport sur le TUB". Il n'y a pas d'avis contraire.

- 15. A) Approuver un crédit de CHF 600'000.--, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat des parcelles n^{os} 3307 et 3308 d'une contenance totale de 12'083 m², situées "En Roche de Mars", appartenant à la Société immobilière Valjoie SA**
B) Donner compétence au Conseil municipal pour vendre ces parcelles ou accorder un droit de superficie

M. le Président : Pour ce point, je vous propose d'abord de traiter simultanément les points A et B dans l'entrée en matière. Dans le fond du sujet, nous traiterons ces deux points l'un après l'autre avec un vote séparé pour chacun.

ENTREE EN MATIERE

M. Marcel Bailly : On a parlé de terrains ce soir, il semble que Porrentruy en a en grande abondance, comme on a pu l'entendre, il est clair qu'il y a des terrains sur la ville de Porrentruy mais comme ça été relevé, ils sont disparates, morcelés, ce n'est pas toujours facile de s'imposer. Je crois qu'une entreprise qui veut venir à Porrentruy veut pouvoir considérer plusieurs endroits pour se décider d'un de ces endroits si possible. C'est la raison pour laquelle, ce soir, le Conseil municipal vous propose l'achat de ces 12'083 m² "Sous Roche de Mars" pour évidemment améliorer notre offre dans les mois ou en tout cas dans l'année qui vient. En attendant notre zone intercommunale, puisqu'elle a passé la rampe ce soir, le Conseil municipal vous demande d'approuver l'achat de ces 12'083 m², pour la somme de CHF 600'000.--, et dans un deuxième temps, comme l'a indiqué M. le Président, de nous donner compétence de vendre des terrains ou alors de les accorder selon le droit de superficie. Pourquoi vous proposer l'achat de ces terrains ? La première raison est évidente, nous manquons de terrains en continuité; ce qui ne serait plus le cas si nous pouvions acquérir ces parcelles ce soir, si tant est que vous pouviez l'accepter; il nous en manque pour l'industrie et l'artisanat. Vous savez aussi que la zone "Sous Roche de Mars" va tout prochainement subir un élargissement du lit de l'Allaine, ce qui veut dire que cette zone sera plus sécurisée qu'elle ne l'était avant, la cote d'alerte va s'abaisser considérablement. L'A16 est toute proche, l'emplacement est bon, voire excellent. L'école de microtechnique aussi et c'est un élément important pour attirer des entreprises dans cette zone et l'achat de ces parcelles va accélérer le développement de cette zone d'activités, c'est ce que nous souhaitons. Le Technopôle, AJS et l'usine-relais s'y sont installés, je pense que cette zone devient de plus en plus remarquable et belle au premier coup d'œil. Nous vous demandons, dans un deuxième temps, de donner compétence au Conseil municipal pour revendre ces terrains ou alors de les céder selon le droit de superficie, avec avantage pour la superficière et la propriétaire; vous savez que, généralement, ces droits de superficie sont accordés sur une période d'une trentaine d'années avec, pour la superficière, la possibilité de racheter le terrain à certains moments bien précis du contrat. Si ça n'a pas été fait, le terrain revient à la commune. On peut demander à la

superficiaire de le rendre nu ou il peut y avoir négociation sur le bâtiment et l'équipement de l'entreprise en question au moment de la fin du contrat. La commission des finances a accepté à l'unanimité le crédit de CHF 600'000.- et le fait de donner compétence au Conseil municipal pour ensuite disposer de ces terrains soit en les revendant soit en les cédant selon la procédure du droit de superficie.

Nous reviendrons rapidement dans les mois qui viennent pour vous proposer d'autres achats, car il y a des demandes de construction sur Porrentruy qu'on n'a pas, malheureusement, pu toujours satisfaire.

M. Patrick Raval : La zone dédiée aux parcelles n^{os} 3307 et 3308 "En Roche de Mars" se prête idéalement en vue de combler le solde de terrain quasiment équipé et destiné à accueillir de nouvelles entreprises. Pour le parti socialiste, il n'y a aucune ombre à favoriser l'octroi d'un crédit de CHF 600'000.- car il s'agit ici précisément de la maîtrise du foncier et le crédit proposé rentre donc parfaitement dans cette logique.

Nous sommes d'avis que le fait de donner compétence au Conseil municipal soit pour vendre soit pour accorder un droit de superficie découle de la même logique. Encore que la distinction entre la vente et la notion d'accord d'un droit de superficie comprend une différence considérable qu'il n'y a pas lieu de détailler dans notre présente intervention mais dont on voudrait vous rendre attentifs mais apparemment vous en avez conscience. A noter que beaucoup de communes offrent aux entreprises le moyen d'éviter une charge importante pour l'achat d'un terrain et le droit de superficie répond efficacement aux attentes de ces mêmes entreprises leur permettant ainsi de conserver leur capacité financière pour d'autres investissements. Notre groupe se montre donc favorable pour l'entrée en matière mais demeure réservé sur le fond du sujet

Mme Anne Roy : La problématique de l'achat de terrains a été tout dernièrement, lors de notre dernier Conseil de ville pour être plus précise, au cœur de nos débats. Unanimes sur le fond, mais en désaccord sur la forme, chacun d'entre nous avait alors reconnu l'importance de disposer raisonnablement de terrains propres à répondre aux demandes du marché. En ce qui concerne les terrains industriels, nous avons donc, ce soir, selon la formule consacrée, l'occasion de passer de la parole aux actes.

Les deux terrains concernés se trouvent dans une zone d'activités qui connaît depuis quelque temps un développement réjouissant, tendance qui devrait se poursuivre à l'avenir, notamment grâce aux travaux découlant du PGEE qui seront mis en route tout prochainement et qui amélioreront sensiblement la situation de la protection contre les crues. Ces parcelles, morcelables selon le besoin, seront à même de répondre aux attentes des industriels souhaitant y développer leurs activités en relation avec l'affectation de la zone d'activités. S'agissant du prix, le groupe PDC-JDC l'estime correct, correspondant au marché actuel. Il apprécie favorablement la souplesse de transaction proposée pour offrir ces terrains aux entreprises manifestant le désir de s'y installer, que ce soit sous forme de vente ou sous forme d'octroi d'un droit de superficie. Il appartiendra dès lors au Conseil municipal d'en régler tous les détails le moment venu.

Le groupe PDC-JDC est donc convaincu du bien-fondé de cette démarche propre à améliorer la capacité économique de notre Municipalité et relève qu'un montant correspondant au crédit proposé, à voter ce soir, a été intégré dans la planification financière. Il acceptera l'entrée en matière et se réserve le droit d'intervenir sur le fond du sujet.

Mme Irène Mercay : Faut-il acheter des parcelles d'une contenance de 12'083 m² "En Roche de Mars" ? D'une part, ces parcelles sont situées près d'une entrée d'autoroute, elles peuvent donc devenir intéressantes et attractives. D'autre part, elles sont à proximité d'une zone de développement économique. Il est souhaitable que notre commune ait des terrains à offrir et si, comme l'annonce la presse d'aujourd'hui, ces terrains bénéficient d'une protection contre les inondations, rien ne peut s'opposer à leur acquisition. La somme de CHF 600'000.- étant déjà inscrite au budget, cela ne posera pas de problème non plus. Quant à l'idée de revendre ces parcelles ou d'y accorder un droit de superficie, nous sommes d'accord à condition que le prix de vente ou de location intègre le prix d'achat, cela va de soi, mais aussi les frais de viabilisation que la commune n'a jamais récupérés semble-t-il. En résumé, le groupe Passage approuve et donne compétence au municipal concernant ces deux propositions.

Je me permets de revenir à mes questions de tout à l'heure qui portaient précisément sur "Roche de Mars" et regrette que le président m'ait envoyée "bouler" comme il l'a fait !

M. Manuel Godinat : Voici une politique dynamique d'acquisition de terrains que notre groupe apprécie tout particulièrement, vous vous en doutiez. En parallèle, nous nous félicitons d'avoir pu faire adopter notre

motion lors du dernier Conseil de ville du mois de janvier. En effet, à l'époque, le Conseil municipal jugeait le texte inutile, étant donné que la planification financière prévoyait déjà une somme totale de CHF 600'000.- liée à l'achat de terrains en 2011 et 2012 (2x CHF 300'000.-). Je pense que notre texte se justifie encore plus aujourd'hui, étant donné que si le crédit est accepté ce soir, ces CHF 600'000.- auront été dépensés d'un coup, sans plus aucune "réserve" pour les vingt prochains mois... Merci la planification financière ! Encore une fois, la motion adoptée en janvier par le Conseil de ville permettra de poursuivre cette politique dynamique d'acquisition de terrains, sans avoir à passer par la demande d'un crédit à couvrir par voie d'emprunt, comme cela est le cas ce soir.

Notre groupe soutiendra naturellement ce crédit de CHF 600'000.-, tout comme le point b) qui nous est proposé ce soir. Nous relevons à ce sujet qu'il est primordial que la Municipalité puisse proposer aux futurs intéressés de ces parcelles soit une simple vente soit un droit de superficie de ces terrains. Finalement, nous invitons la Municipalité à poursuivre une démarche identique auprès des propriétaires voisins de la parcelle n° 3307, afin de répondre au mieux aux demandes grandissantes en terrains industriels de notre commune.

Notre groupe soutient donc à l'unanimité le point 15 de l'ordre du jour et vous invite à en faire de même.

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

A) Approuver un crédit de CHF 600'000.--, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat des parcelles n^{os} 3307 et 3308 d'une contenance totale de 12'083 m², situées "En Roche de Mars", appartenant à la Société immobilière Valjoie SA

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent, à la majorité évidente, un crédit de CHF 600'000.--, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat des parcelles n^{os} 3307 et 3308 d'une contenance totale de 12'083 m², situées "En Roche de Mars", appartenant à la Société immobilière Valjoie SA. Il n'y a pas d'avis contraire.

B) Donner compétence au Conseil municipal pour vendre ces parcelles ou accorder un droit de superficie

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent, à la majorité évidente, de donner compétence au Conseil municipal pour vendre ces parcelles ou accorder un droit de superficie. Il n'y a pas d'avis contraire.

16. Approuver un crédit de CHF 577'000.--, à prélever sur le fonds de réserve du SIS, pour la transformation et l'agrandissement du hangar des sapeurs-pompiers

Pour ce point, nous allons d'abord traiter l'entrée en matière puis le fond du sujet.

ENTREE EN MATIERE

M. le Maire : Le document que l'on vous a remis sur l'étude de la transformation et de l'agrandissement du hangar des sapeurs-pompiers, avec à la clé une demande de crédit, m'apparaît tout à fait correct, parce que vous avez tous les éléments. J'aimerais néanmoins revenir sur les principaux, vu la situation actuelle du SIS qui, à mon avis, n'est pas satisfaisante et, surtout pour le futur, dans les locaux qu'il occupe actuellement. C'est une opportunité pour nous, en fait, non seulement de rénover ce bâtiment puisque, suite au départ de la dernière locataire, il y a maintenant un peu plus d'une année, la question s'est posée pour l'autorité municipale à quelle affectation ce bâtiment pourrait bien servir. Il était tout à fait naturel que

l'on se tourne tout d'abord vers l'Etat-major des pompiers, du SIS et du CR pour leur demander s'ils avaient des besoins actuels mais surtout des besoins futurs. Ce qui est le cas. Donc la situation actuelle peut être considérée insatisfaisante au vu du matériel que le corps de nos pompiers acquière et acquièrera encore plus tard surtout face aux exigences qui sont de plus en plus fortes dans le cadre des interventions, alarmes, inondations, etc. Dans ce projet d'agrandissement qui me paraît très simple, le SIS a recensé ses besoins en locaux. Nous avons donc mandaté un bureau d'ingénieurs pour faire un premier constat, une première projection; c'est de là qu'est née la proposition de démolir les murs intérieurs, créer un nouveau radier et agrandir le bâtiment, agrandissement du bâtiment que vous avez consulté puisque dans chaque groupe ces images vous ont été remises avec le plan général remis également par le bureau d'ingénieurs. Il n'y a pas là motif à se prononcer sur un agrandissement qui serait jugé peut-être un petit peu trop onéreux. Le financement des travaux sera prélevé sur le fonds de réserve du SIS. Actuellement, ce fonds présente un solde positif de CHF 712'749.-. Le coût de la réalisation a été intégré dans la planification financière 2011-2014. Le coût à charge de la Municipalité de Porrentruy, de CHF 577'000.- (soit le chiffre indiqué par le bureau d'ingénieurs), moins les démarches que nous avons entreprises avec un résultat positif auprès de l'ECA pour une subvention de CHF 90'650.- fait qu'il reste à notre charge CHF 486'350.-. La valeur comptable du bâtiment actuel qui est de CHF 198'071.- figure dans notre patrimoine financier. Par contre, puisque ce bâtiment deviendra à usage communal, il doit être transféré dans le patrimoine administratif et amorti. Les amortissements seront donc calculés sur 50 ans et mis à la charge des comptes du SIS de Porrentruy. Elément nouveau dans la présentation de ce dossier : nous avons, dans le cadre de la prise en compte du développement durable dans un projet - et c'est certainement le premier que je peux présenter -, donné certaines informations qui ont été également étudiées par le bureau d'ingénieurs mais aussi validées par le Conseil municipal, soit l'alimentation en énergie, l'isolation, l'accessibilité, le service public et l'économie. Les deux commissions qui ont été consultées, aussi bien celle des finances que celle de l'Etat-major du SIS, ont évidemment préavisé favorablement ce projet. Si vous acceptez ce soir ce projet ainsi que sa proposition de réalisation mais surtout l'approbation du crédit, le planning sera le suivant :

- juin-juillet : projet de l'ouvrage et appel d'offres
- août : début des travaux
- printemps 2012 : fin des travaux.

Voilà pour mettre en conformité et rendre plus agréable le travail de nos sapeurs-pompiers de Porrentruy. Je reste évidemment à votre disposition s'il devait intervenir des questions dans le développement de ce projet.

M. Marcel Godinat : Il s'agit d'approuver un crédit de CHF 577'000.- pour la transformation et l'agrandissement du hangar des pompiers à la rue des Planchettes, route de Fontenais. Le groupe PLR s'est penché sur le projet qui nous est proposé aujourd'hui. En deux mots, il s'agit d'aménager des volumes supplémentaires nécessaires au fonctionnement des services du feu qui permettront d'abriter des équipements qui sont actuellement dispersés ainsi que du matériel supplémentaire qui devra être acquis dans le cadre de la lutte contre les inondations. Le devis établi par un bureau d'ingénieurs de la place s'élève à CHF 577'000.-. Sachant que l'ECA accordera une subvention de CHF 90'000.-, il restera une dépense nette de CHF 486'000.- à charge de la Municipalité. Enfin, c'est ce que je lis dans le message qui accompagne la demande de crédit. C'est un raccourci que j'ai de la peine à suivre, entendu que le fonds de réserve du SIS est, sauf erreur, alimenté en premier lieu par tous ceux qui n'ont pas la chance d'avoir été incorporés dans le corps des pompiers et qui payent chaque année, jusqu'à un âge avancé, une taxe d'exemption qui peut représenter plusieurs centaines de francs. La grande majorité d'entre nous est dans ce cas.

Cela étant dit, je vous informe que le groupe PLR, dont je me fais le porte-parole, approuvera cette dépense d'investissement qui figure par ailleurs dans la planification financière 2011-2014. C'est la raison pour laquelle notre groupe accepte l'entrée en matière.

M. Vincent Siegenthaler : Le crédit qui nous est proposé ce soir, concernant le projet d'agrandissement des infrastructures du Centre de renfort, a suscité notre intérêt car il permettra aux sapeurs-pompiers le regroupement de leur matériel d'intervention sur un seul site et offrira également les surfaces nécessaires à l'entreposage de matériel supplémentaire dont ils auraient besoin en cas d'intervention. Ces nouvelles surfaces permettront au SIS d'éviter des pertes de temps à la recherche de matériel disséminé sur plusieurs sites et améliorera son efficacité d'intervention. Cette transformation répondra aux exigences actuelles demandées à ce type de service public concernant les dangers de crues. Ce crédit bénéficiera d'une subvention de la part de l'ECA et le financement sera prélevé sur le fonds de réserve et a été intégré dans la planification financière 2011-2014. Pour ces raisons, le groupe socialiste soutiendra ce crédit d'agrandissement.

M. Nicolas Theurillat : Le champ des activités des pompiers de Porrentruy est très vaste. Il ne se limite pas à lutter contre le feu, puisque ceux-ci sont également appelés sur les accidents de la circulation routière, sur les pollutions contre les hydrocarbures et j'en passe. Et il ne faut pas oublier que les sapeurs-pompiers de Porrentruy remplissent également le rôle de centre de renfort régional et de centre de formation de base et des cadres pour l'ensemble des SIS du district de Porrentruy (Clos du Doubs compris). L'agrandissement proposé ce soir permettra donc de donner plus de place pour l'entreposage actuel et futur des nouveaux matériaux acquis par nos pompiers et leur permettra également de réorganiser leur activité afin d'être encore plus efficaces.

Le groupe PDC-JDC a également relevé que le montant de CHF 577'000.- est à prélever sur le fonds de réserve du SIS. Cela évitera évidemment de chercher des financements extérieurs et de procéder à tout emprunt remboursable. La subvention ECA est également de bon augure et est à saluer. De plus, l'exercice final 2009 auquel les conseillères et conseillers de ville de Porrentruy avaient été conviés personnellement a permis, au peu de personnes présentes, de se rendre compte de l'importance que revêt cet agrandissement pour les sapeurs-pompiers. Nous avons pu constater qu'un tel agrandissement devient nécessaire au vu du matériel obligatoire à l'accomplissement des tâches relevant des pompiers.

Pour tous ces motifs, le groupe PDC-JDC, à l'unanimité, acceptera le crédit de CHF 577'000.- pour la transformation et l'agrandissement du hangar des sapeurs-pompiers.

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

M. Marcel Godinat : En règle générale, un plan devrait permettre de se faire une idée précise sur la base d'un simple coup d'œil. J'ai bien dit en règle générale parce que dans le cas qui nous préoccupe aujourd'hui, nous avons dû parcourir le texte explicatif pour nous rendre à l'évidence : le plan qui nous a été remis ne correspond pas au projet. Pour que mes doutes soient dissipés, je me suis rendu sur place où le nouveau commandant a pu me présenter les plans de détail du projet sur lesquels il apparaît clairement que la zone de démolition qui est marquée sur le plan est en fait la surface correspondant à l'agrandissement. Par conséquent, j'invite les porteurs du dossier à faire corriger les plans avant de les envoyer à la section des permis de construire. Je profite de l'occasion pour vous dire que j'ai constaté, avec intérêt, que dans le projet des sapeurs-pompiers, il y a la mise en valeur du vieux camion pompe de 1934 qui a été rénové il y a une quinzaine d'années par les pompiers, qui se languissait depuis cette période dans un garage des Forces motrices, situé sous l'autoroute, loué à grands frais (location payée par le fameux fonds que nous alimentons chaque année) et qu'enfin ce camion pompe est à la route de Fontenais, dans les locaux des pompiers et l'intention est de le mettre dans une vitrine qui sera visible depuis la rue des Planchettes. Je trouve bien, après avoir consacré beaucoup de temps à rénover cette merveille, de l'exposer ainsi à la vue de tous plutôt que de la laisser à la poussière dans un coin de garage. Merci à ceux qui ont eu cette initiative.

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent, à la majorité évidente, un crédit de CHF 577'000.--, à prélever sur le fonds de réserve du SIS, pour la transformation et l'agrandissement du hangar des sapeurs-pompiers. Il n'y a pas d'avis contraire.

17. Divers

M. le Président : quatre textes ont été déposés ce soir, soit :

- Une motion émanant du groupe socialiste intitulée "L'énergie nucléaire, non merci !".
- Une question écrite émanant du groupe Passage intitulée "A propos du plan de zones".
- Une question écrite émanant du groupe PDC-JDC intitulée "Quel avenir pour l'éclairage public ?".
- Une motion émanant du groupe socialiste intitulée "Renégocier le permis de construire délivré pour la construction d'un magasin Lidl sur le site de l'ancienne usine Lang à la rue Achille-Merguin".

Mme Anne Roy : J'aimerais, au nom du groupe PDC-JDC - et ça me tient particulièrement à cœur -, remercier M. François Valley pour les nombreuses années qu'il a passé à œuvrer au service de la Municipalité de Porrentruy. M. le Maire nous en a donné le détail tout à l'heure, il s'agit de dix ans

d'engagement en faveur de notre Municipalité. Au fil des années passées en sa compagnie, chacun d'entre nous a eu l'occasion d'apprécier à sa juste valeur ses nombreuses compétences ainsi que la richesse de ses qualités humaines. Nous lui souhaitons d'ores et déjà plein succès dans le cadre de sa nouvelle activité et nous ne doutons pas qu'il aura à cœur de suivre d'un peu plus loin, certes, la vie et par là même les divers projets qui pimentent la vie de notre Municipalité. Bon vent à toi François.

M. Manuel Godinat : Etant donné qu'on est dans la foulée, je me permets, à mon tour, et ce au nom du groupe PLR, de remercier un homme de terrain comme on les aime, un homme de rigueur dont la capacité de travail est tout simplement herculéenne et qui ne lui a jamais fait défaut. Cher François, ta nomination au poste de chef de service des arts et métiers nous a quelque peu attristés, nous devons bien avouer que nous, en effet pas uniquement nous, en tant que groupe PLR, mais tous les Bruntrutains perdons un grand conseiller municipal et aussi un brillant député. Cher François, merci pour le travail effectué pour ta ville, nous t'en sommes reconnaissants, nous te souhaitons plein succès dans tes nouvelles fonctions et sommes certains que si Porrentruy perd une personne de compétence, c'est pour le bien de notre République et Dieu sait si elle en a besoin ! Bonne continuation.

La parole n'étant plus utilisée, M. le Président lève la séance. Il est 22.05 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La secrétaire suppléante : Le président :

S. Cramatte

D. Nicoulin